

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP15/FICS

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session
Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015

RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Brisbane, Australie
13-17 octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS	page iii
RAPPORT DE LA 21 ^E SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES	page 1
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	page 9
	Paragraphe
INTRODUCTION	1 - 2
OUVERTURE	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)	4
QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)	5 – 19
RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCFICS (Point 3a de l'ordre du jour)	20
RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX INTÉRESSANT LE CCFICS (Point 3b de l'ordre du jour)	21
DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR L'ÉLABORATION ET LA GESTION DE QUESTIONNAIRES DESTINÉS À DES PAYS EXPORTATEURS (Point 4 de l'ordre du jour)	22 – 29
DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE LA RÉGLEMENTATION DE SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS (Point 5 de l'ordre du jour)	30 – 37
DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA RÉVISION DES <i>PRINCIPES ET DIRECTIVES CODEX POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS</i> (CAC/GL 19-1995) (Point 6 de l'ordre du jour)	38 – 47
PROJET D'AMENDEMENT DES <i>DIRECTIVES CONCERNANT LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS ENTRE PAYS SUR LES REJETS DE DENRÉES ALIMENTAIRES À L'IMPORTATION</i> (CAC/GL 25-1997) (Point 7 de l'ordre du jour)	48 – 55
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 8 de l'ordre du jour)	
DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'EXAMEN DE QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES ORIENTATIONS FUTURES POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES (Point 8a de l'ordre du jour)	56 – 63
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 9 de l'ordre du jour)	64

ANNEXES

	Page
Annexe I : Liste des participants	10
Annexe II : Réponses du CCFICS 21 sur la mise en œuvre du Plan stratégique	22
Annexe III : Proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Principes et/ou de directives sur l'échange d'informations (y compris des questionnaires) entre des pays pour soutenir les importations et exportations alimentaires	27
Annexe IV : Proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments	29
Annexe V: Proposition de nouveaux travaux pour la révision des <i>Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments</i> (CAC/GL 19-1995)	31
Annexe VI : Proposition de nouveaux travaux pour la révision des <i>Directives concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation</i> (CAC/GL 25-1997)	34

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La vingt et unième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires est parvenue aux conclusions suivantes :

Questions soumises pour examen à la 38^e session de la Commission du Codex Alimentarius et à la 70^e session du Comité exécutif

Questions pour adoption / approbation

Le Comité est convenu de transmettre au CCEXEC70 et à la CAC38 :

- le document de projet avec la proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Principes et/ou de directives sur l'échange d'informations (y compris des questionnaires) entre des pays pour soutenir les importations et exportations alimentaires pour approbation (voir par. 28 et Annexe III) ;
- le document de projet avec la proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments pour approbation (voir par. 36 et Annexe IV) ;
- le document de projet avec la proposition de nouveaux travaux pour la révision des *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) pour approbation (voir par. 46 et Annexe V) ; et
- le document de projet avec la proposition de nouveaux travaux pour la révision des *Directives concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997) pour approbation (voir par. 54 et Annexe VI).

Question d'intérêt

Le Comité est convenu d'examiner les questions suivantes à sa prochaine session :

- Des documents de réflexion sur la comparabilité / l'équivalence de systèmes (voir par. 63) ; et
- Les documents de réflexion sur l'utilisation possible de certificats électroniques par les autorités compétentes ainsi que sur la migration vers une certification dématérialisée (voir par. 63).

Le Comité est convenu de transmettre la réponse du CCFICS 21 sur la mise en œuvre du Plan stratégique au CCEXEC70 et à la CAC38.

Questions soumises à d'autres Comités / Groupes spéciaux

Le Comité a discuté des aliments halal qui intéressent également le Comité sur l'étiquetage alimentaire (CCFL), le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH), le Comité de coordination FAO/OMS pour le Moyen Orient (CCNEA) ainsi que le CCEXEC70 et la CAC38.

INTRODUCTION

1. La 21^e session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) s'est tenue du 13 au 17 octobre 2014 à Brisbane (Australie), à l'aimable invitation du Gouvernement australien. Elle a été présidée par M. Gregory Read, Premier Secrétaire assistant de la division des exportations du ministère australien de l'Agriculture. Y ont participé 53 pays et une organisation membres, ainsi que six organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont la FAO et l'OMS. La liste des participants et des membres des secrétariats est reproduite à l'annexe I du présent rapport.
2. La session a été saluée par le Secrétaire du ministère australien de l'agriculture, Dr Paul Grimmes, qui a souligné l'engagement de l'Australie pour les travaux de ce Comité du Codex en particulier et pour le Codex en général.

Répartition des compétences¹

3. Le Comité a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, aux termes du paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document [CRD 1](#).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, D'AUTRES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 2 de l'ordre du jour)³

5. Le Comité a pris note des informations présentées dans le document [CX/FICS 14/21/2](#).

PLAN STRATÉGIQUE POUR 2014–2019: ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

6. Le Comité a noté que le Plan stratégique pour 2014–2019 a été adopté par la Commission lors de sa 36^e Session et que sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi continu. Il a examiné le projet de réponse au questionnaire préparé par le Secrétariat australien ([CRD2](#)).
7. Concernant la question relative à l'Objectif 1.1, le Comité a pris note de la discussion intervenue au titre du point 8a de l'ordre du jour et a décidé d'informer la CAC qu'il avait entamé les travaux sur l'établissement de critères adéquats pour veiller à l'identification des domaines de travail hautement prioritaires.
8. Concernant la question relative à l'Objectif 2.1, plusieurs Membres ont souligné l'importance d'asseoir les normes du Codex sur une base scientifique et sur les principes de l'analyse des risques. Ils estimaient que même si les textes du CCFICS ne reposent pas directement sur les avis scientifiques d'un organe consultatif tel que le JECFA, il est important de retenir que les textes du CCFICS reposent sur des principes scientifiques. À l'inverse, certains Membres ont observé que le CCFICS se consacre essentiellement à l'élaboration de principes et d'outils qui ne nécessitent pas d'avis scientifiques. Le Comité est convenu de consigner ces deux points de vue dans sa réponse.
9. Le Comité est convenu que le travail du CCFICS a trait à des décisions de gestion des risques et a fourni la réponse reprise dans l'annexe II à la question liée à l'Activité 2.1.3 et 2.1.4.
10. Concernant la question relative à l'Objectif 3.1, certains Membres ont souligné l'importance d'utiliser toutes les langues officielles dans tous les Comités généraux du Codex afin d'améliorer la participation des membres.
11. Concernant la question relative à l'Objectif 3.2, le Comité a noté qu'il pourrait mener un débat informel dans le cadre d'ateliers et de séminaires pour examiner les questions émergentes. Le Comité est également convenu qu'il pourrait organiser des ateliers sur l'utilisation de textes du CCFICS. La FAO a fait part de son intérêt à coopérer dans ce domaine.
12. Concernant la question relative à l'Objectif 4.2, le Comité a noté que les ateliers ont permis de dégager un consensus sur des questions spécifiques.

¹ [CRD 1](#) (Ordre du jour annoté – Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres)

² [CX/FICS 14/21/1](#)

³ [CX/FICS 14/21/2](#); [CRD2](#) (Propositions de réponses pour la mise en œuvre du plan stratégique); [CRD8](#) (observations des Philippines); [CRD11](#) (Avant-projet de document de proposition de révision des *Directives générales existantes pour l'utilisation du terme halal*)

Conclusion

13. Le Comité a décidé de transmettre les réponses figurant à l'Annexe II à la 70^e Session du Comité exécutif et à la 38^e Session de la CAC.

DISCUSSION SUR LES ALIMENTS HALAL

14. Le Président a rappelé que lors de l'examen d'un document de projet soumis par l'Égypte, le Comité exécutif avait reconnu l'importance et le volume croissant des échanges et de la consommation d'aliments halal à l'échelle mondiale et avait recommandé de redéfinir le champ d'application du document de projet afin de recenser les lacunes des textes Codex pertinents, en sollicitant les avis du CCFL et du CCFICS pour aider le CCEXEC et la Commission à rendre leur décision. Un document de projet révisé a été soumis à la 41^e Session du CCFL, qui allait se réunir une semaine après le CCFICS. Le Président a proposé d'examiner brièvement la question et ses liens potentiels avec les travaux du CCFICS.
15. La délégation du Liban a présenté le document ([CRD11](#)) pour le compte du Liban et de l'Égypte. Ce document a été élaboré à la suite d'un atelier organisé en Égypte et des lacunes recensées dans les *Directives générales existantes pour l'utilisation du terme halal* (CAC/GL 24-1997). La délégation a signalé au Comité qu'un deuxième document devant être soumis au CCFICS n'avait pas encore été conclu. Ce travail serait mené à terme pour la prochaine session du CCNEA qui examinerait également les débats du CCFICS et du CCFL. Elle a également demandé instamment au Comité d'envisager l'utilisation de la langue arabe pour toutes les discussions ayant trait à cette question, afin de permettre la participation la plus large possible de toutes les parties intéressées.
16. Une délégation a estimé que les lacunes des directives existantes n'avaient pas été recensées et indiqué qu'elle ne voyait pas le lien avec les travaux du CCFICS. D'autres délégations ont estimé que les principes et le cadre de la norme halal relevaient du mandat du Comité et qu'il y avait des recoupements significatifs avec d'autres orientations déjà élaborées par le CCFICS.
17. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition et étaient d'avis que certaines lacunes des directives actuelles avaient été recensées dans la partie 3 du document et que des orientations harmonisées sur cette question étaient nécessaires mais devaient être soigneusement définies. Il a été relevé que différentes normes sur les aliments halal avaient été élaborées par différentes organisations.
18. Alors qu'elles reconnaissaient l'importance du commerce des aliments halal, d'autres délégations estimaient que les pays concernés devraient fournir plus de renseignements pour établir clairement le rôle du CCFICS et qu'il faudrait également établir clairement la pertinence de ces travaux au sein du mandat du CCFICS. Le lien avec les travaux réalisés dans ce domaine par d'autres Comités du Codex (par exemple le CCFH), l'OIE et d'autres organisations régionales a également été mentionné, et il a été précisé que ce sujet avait essentiellement trait à l'assurance de pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
19. Le Président a conclu que le Comité saisissait l'importance du commerce des aliments halal et le besoin d'orientations harmonisées. Il a toutefois constaté que le Comité ne saisissait pas encore comment et par le biais de quel comité du Codex, le Codex pourrait le mieux fournir ces orientations ; qu'une réflexion plus approfondie était nécessaire, pour établir en quoi devraient consister les orientations internationales ; et que les pays concernés devraient y participer pour l'interprétation à donner des règles halal, et du rôle que pourrait jouer le CCFICS. Le CCFICS pourrait éventuellement travailler à l'élaboration d'orientations adéquates permettant de garantir la conformité avec les exigences halal. Il a ajouté que le CCFICS examinerait la demande du Liban concernant l'utilisation de l'arabe.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LE CCFICS (Point 3a de l'ordre du jour)⁴

20. La représentante de la FAO a présenté les activités de la FAO et de l'OMS en rapport avec le mandat du CCFICS, décrites dans le document [CX/FICS/21 INF/1](#) sur les récents outils et autres travaux en cours (orientations en matière de contrôle des importations alimentaires fondé sur les risques, outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments, prise de décisions de gestion des risques étayées par des faits en fonction de plusieurs critères, etc.). Elle a en particulier présenté les travaux de la FAO et de l'OMS portant sur l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, qui devraient permettre aux pays d'évaluer, de manière fiable et mesurable, les performances de leurs propres systèmes. La représentante a indiqué qu'une première version avait été expérimentée en Gambie, au Maroc, en Sierra Leone et en Zambie et que les enseignements tirés de ces expériences étaient en cours d'intégration dans une deuxième version qui allait être bientôt mise à l'essai en Iran et au Chili. Une réunion technique sur la performance et l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments allait par ailleurs organisée en 2015, dans le contexte de l'élaboration de cet outil.

⁴ [CX/FICS/21 INF/1](#)

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX INTÉRESSANT LE CCFICS (Point 3b de l'ordre du jour)⁵

21. Le Comité a pris note des informations fournies par l'OMC, l'OIE et l'OMD sur les activités intéressant ses travaux, présentées dans les documents [FICS/21 INF/2](#), [FICS/21 INF/3](#) et [FICS/21 INF/4](#) respectivement.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR L'ÉLABORATION ET LA GESTION DE QUESTIONNAIRES DESTINÉS À DES PAYS EXPORTATEURS (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

22. La délégation du Costa Rica a présenté le document [CX/FICS 14/21/3](#) et a rappelé qu'à sa 20^e Session, le CCFICS s'était déclaré favorable, en principe, à la nouvelle approche concernant la question de la charge liée à la multiplicité des questionnaires et avait également estimé utile de préciser dans le projet de document : que les nouveaux travaux avaient pour objet de fournir des orientations sur les informations susceptibles d'être utiles pour évaluer le système national de contrôle des aliments du pays exportateur, ou des éléments de ce système ; que le champ d'application portait sur l'échange d'informations entre autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs ; et que le travail se limiterait dans un premier temps à des aspects commerciaux spécifiques ou des produits ou groupes de produits spécifiques entrant sur le marché pour la première fois.
23. La délégation a également fait observer que les principes et directives proposés pour l'élaboration et la gestion de questionnaires destinés aux pays exportateurs permettraient : d'obtenir davantage d'informations; d'instaurer une confiance mutuelle entre les pays importateurs et exportateurs; de simplifier des procédures complexes et d'optimiser l'utilisation du temps et des ressources.
24. Le président a rappelé au Comité qu'il travaillait sur ce document depuis sa 19^e Session et qu'il avait à ce jour organisé deux réunions de groupes de travail électroniques et deux ateliers informels au Costa-Rica et en Belgique pour mieux comprendre la question et la portée des travaux proposés.
25. Le Comité a réitéré son soutien à ces nouveaux travaux et a examiné l'avant projet de document, en tenant compte des critères applicables aux questions générales tels que définis dans le Manuel de procédure. Le Comité est convenu que :
- le champ d'application ne devrait pas être limité aux nouveaux échanges commerciaux, car il y a beaucoup d'échanges commerciaux établis qui font également l'objet d'évaluations grâce à des questionnaires ;
 - le champ d'application serait limité en fonction du risque de catégories d'aliments pour lesquels un échange d'informations était nécessaire entre pays importateurs et exportateurs pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire;
 - le document se concentrerait sur l'échange et la gestion d'informations entre les autorités compétentes en général, et notamment sur l'utilisation appropriée de questionnaires, sans y être limité ;
 - la décision quant à l'opportunité de faire de ce document l'annexe d'une directive existante ou un document indépendant serait prise ultérieurement
26. La représentante de la FAO a dit que le terme *évaluation des systèmes de contrôle des aliments* utilisé actuellement dans le document de projet supposait généralement un examen de grande portée dans le contexte du travail de renforcement des capacités de la FAO et d'autres organisations internationales. La représentante était toutefois d'avis que l'objectif du nouveau travail proposé devrait être limité à la simplification des moyens d'obtenir des informations au sujet des contrôles des aliments destinés à l'exportation.
27. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes a informé le Comité que l'OMD est favorable à l'échange d'informations entre nations et qu'elle a élaboré des orientations qui pourraient être utiles au Codex dans le cadre de ces travaux⁷. L'OMD a proposé d'aider le Comité à cet égard.

Conclusion

⁵ [FICS/21 INF/2](#); [FICS/21 INF/3](#); [FICS/21 INF/4](#)

⁶ [CX/FICS 14/21/3](#); [CRD3](#) (Observations de l'Union Européenne, du Ghana, de l'Inde, du Nigéria, et de la Thaïlande); [CRD8](#) (Observations des Philippines); [CRD12](#) (Observations de la Nouvelle-Zélande); [CRD15](#) (Observations de la République de Corée); [CRD18](#) (Observations de El Salvador)

⁷ DRI : <http://www.wcoomd.org/en/topics/facilitation/activities-and-programmes/gnc.aspx>

Gestion des risques : <http://www.wcoomd.org/en/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/rmc.aspx>

28. Le Comité a accepté la proposition du groupe de travail portant sur de nouveaux travaux visant l'élaboration de principes et/ou de directives sur l'échange d'informations (y compris des questionnaires) entre pays pour soutenir les importations et exportations alimentaires et de soumettre le document de projet (Annexe III) à la 70^e Session du CCEXEC et à la 38^e Session de la CAC pour examen critique et approbation pour de nouveaux travaux respectivement.
29. Le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail électronique travaillant en anglais et en espagnol (et éventuellement un groupe de travail physique travaillant en anglais, français et espagnol) dirigé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par le Brésil et le Mexique, pour préparer un avant-projet de norme pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine session.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LES PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE LA RÉGLEMENTATION DE SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS (Point 5 de l'ordre du jour)⁸

30. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document [CX/FICS 14/21/4](#). Elle a rappelé que les discussions sur ce sujet avaient déjà eu lieu aux CCFICS 19 et 20 et que le groupe de travail électronique mis en place par le CCFICS 20 avait révisé le document de projet et préparé une ébauche de projet de Principes et directives pour le suivi de la performance de la réglementation de systèmes nationaux de contrôle des aliments. Par ailleurs, des ateliers organisés en Belgique et au Costa Rica avaient permis d'obtenir une meilleure compréhension de la portée des travaux et de l'opportunité de commencer les travaux directement.
31. Le Comité a généralement appuyé ces nouveaux travaux et noté que le besoin de limiter la portée de l'auto-évaluation du système de contrôle des aliments d'un pays et d'élaborer des orientations internationales générales dans ce domaine avait été constaté au cours des discussions du groupe de travail électronique et des deux ateliers. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas eu assez de temps pour acquérir une expérience suffisante de la mise en œuvre de la CAC/GL 82-2013, mais que plusieurs pays avaient déjà commencé le travail de suivi de leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments et qu'il serait utile de disposer d'un cadre cohérent et d'une compréhension de la terminologie utilisée dans ce domaine.
32. La représentante de la FAO a informé le Comité sur les travaux menés par la FAO et l'OMS sur l'outil d'évaluation des contrôles alimentaires et sur la consultation technique à venir sur le suivi des performances et l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments. Ces deux organisations seraient donc désireuses de coopérer à la réalisation de ce nouveau travail, s'il était approuvé par la Commission.
33. Le représentant de l'OIE a informé le Comité sur le système d'évaluation élaboré par son organisation (c'est-à-dire l'évaluation des performances des services vétérinaires) qui comprend la compétence critique de la sécurité sanitaire des aliments. Au moment de la réunion, 117 membres de l'OIE avaient déjà fait l'objet d'une évaluation. Il a fait part de la volonté de l'OIE de collaborer avec le CCFICS sur cette question.
34. Le Comité a examiné le document de projet en tenant compte des critères applicables aux questions générales tels que définis dans le Manuel de procédure et il est convenu :
- de supprimer '*de la réglementation*' du titre ;
 - qu'il faudrait plutôt utiliser le terme '*orientations*' que '*principes et directives*' dans la proposition de nouveaux travaux ;
 - que tous les avis qualifiés pertinents, y compris les résultats de la consultation technique à venir de la FAO sur les systèmes de suivi des systèmes nationaux de contrôle des aliments, seraient pris en compte; et
 - que la collaboration avec des organes externes, dont la FAO, l'OMS, l'OIE et la CIPV, serait sollicitée.
35. La délégation de la Norvège a proposé que les ateliers se tiennent à l'occasion des réunions des comités de coordination FAO/OMS, car les délégués des régions pourraient tirer profit des discussions.

⁸ [CX/FICS 14/21/4](#); [CRD4](#) (Observations de la Dominique, de l'Union Européenne, du Ghana, de l'Inde, du Nigéria, et de la Thaïlande); [CRD8](#) (Observations des Philippines); [CRD13](#) (conclusions du groupe de travail); [CRD18](#) (Observations de El Salvador)

Conclusion

36. Le Comité est convenu de transmettre le document de projet révisé relatif aux *Orientations sur le suivi des performances des systèmes nationaux de contrôle des aliments* à la 70^e Session du CCEXEC et à la 38^e Session de la CAC pour examen critique et approbation en tant que nouveaux travaux respectivement (Annexe IV).
37. Sous réserve de l'approbation des nouveaux travaux par la Commission, le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail électronique travaillant en anglais uniquement (et éventuellement un groupe de travail physique travaillant en anglais, français et espagnol) animé par les États-Unis d'Amérique, pour préparer un avant-projet de norme pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine session.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR LA RÉVISION DES PRINCIPES ET DIRECTIVES DU CODEX POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (Point 6 de l'ordre du jour)⁹

38. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le rapport du groupe de travail électronique figurant dans le document [CX/FICS 14/21/5](#) et a informé le Comité que le CCFICS 20 avait examiné un document de réflexion qui comprenait un cadre et une ébauche rudimentaire de révision des *Principes et Directives* du Codex pour l'échange d'informations dans des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (CAC/GL 19-1995). La délégation a également signalé que le CCFICS 20 avait marqué un soutien général pour ces travaux mais n'avait pas eu le temps d'examiner la proposition dans le détail et avait donc demandé aux États-Unis de revoir le document, dans le cadre d'un groupe de travail électronique, en tenant compte des observations présentées pendant le débat. La délégation a signalé que le groupe de travail électronique avait : indiqué que l'ébauche présentée au CCFICS 20 constituait une base satisfaisante pour entamer la révision et qu'elle précisait également les choses au sujet du rôle de l'analyse des risques et de la gestion des risques dans ce contexte.
39. Alors que le Comité était généralement favorable à la proposition, une délégation était de l'avis que ce travail devrait se concentrer exclusivement sur l'échange d'informations et que le champ d'application ne devrait pas être élargi à de nouvelles questions.
40. La représentante de la FAO a informé le Comité sur le Réseau FAO/OMS international des autorités sanitaires des aliments (INFOSAN) et sur le Système FAO de prévention des situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments (EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments) ainsi que sur les orientations pertinentes produites par la FAO et l'OMS (Guide FAO/OMS sur l'élaboration et l'amélioration des systèmes nationaux de rappel des aliments; Guide FAO/OMS d'application des principes et des procédures d'analyse des risques pendant une urgence sanitaire et Cadre FAO/OMS pour l'élaboration de plans nationaux de réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments). En prenant note des orientations existantes de la FAO/OMS, la représentante a indiqué que la FAO et l'OMS se féliciteraient que l'objectif et le champ d'application des travaux proposés soient précisés plus avant.
41. Le Comité a pris note des changements intervenus dans le contexte international et des orientations FAO/OMS supplémentaires disponibles depuis l'adoption du texte original par la Commission en 1995 et du besoin d'en tenir compte lors de sa révision.
42. Le Président a précisé que le nouveau travail envisagé avait pour objet d'actualiser le document pour combler les lacunes relatives aux situations d'urgence et de fournir aux autorités compétentes un document exhaustif applicable dans ces situations.
43. Le Comité a examiné le document de projet, en tenant compte des critères applicables aux questions générales tels que définis dans le Manuel de procédure et il est convenu d'inclure :
- les informations disponibles telles que INFOSAN; EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments et le Règlement sanitaire international (2005) (RSI);
 - les principes récents et émergents tels que : les rôles et responsabilités; l'implication des parties prenantes, la communication et l'échange d'informations de manière transparente;
 - Les principes de la gestion de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.
44. La représentante de la FAO a indiqué que la FAO et l'OMS collaboreraient avec tout groupe de travail électronique susceptible d'être constitué si le travail proposé était approuvé par la CAC.

⁹ [CX/FICS 14/21/5](#); [CRD5](#) (Observations de la Dominique, de l'Union Européenne, du Ghana, de l'Inde, du Nigéria, et de la Thaïlande); [CRD8](#) (Observations des Philippines); [CRD18](#) (Observations de El Salvador)

45. En parlant du document FICS/21 INF/4, le représentant de l'OMD a fait observer que l'un des instruments et outils élaborés par l'OMD est le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial. Il a précisé que le Cadre SAFE a pour objet d'aider les pays à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du début à la fin, mais qu'ayant réalisé que des incidents étaient néanmoins possibles, l'OMD et ses Membres avaient élaboré les Directives sur la reprise du commerce pour aider les pays à réagir en cas d'incident, et notamment sur l'échange d'informations entre les services des douanes, d'autres agences gouvernementales et le secteur privé. Ces directives sont librement accessibles sur le site de l'OMD.

Conclusion

46. Le Comité a décidé de transmettre le document de projet révisé sur la révision des *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) (Annexe V) à la 70^e Session du CCEXEC et à la 38^e Session de la CAC, pour examen critique et approbation en tant que nouveau travail respectivement.
47. Le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail électronique travaillant en anglais et en espagnol (et éventuellement de réunir un groupe de travail physique travaillant en anglais, français et espagnol), animé par l'Union Européenne et coprésidé par le Chili, pour préparer un avant-projet de norme pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine session.

PROJET D'AMENDEMENT DES DIRECTIVES CONCERNANT LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS ENTRE PAYS SUR LES REJETS DE DENRÉES ALIMENTAIRES À L'IMPORTATION (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁰

48. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document [CX/FICS 14/21/6](#) et a rappelé que le CCFICS 19 avait examiné des propositions spécifiques d'un groupe de travail électronique sur de futurs travaux relatifs à l'alimentation animale mis en place par la CAC pour inclure l'alimentation animale dans de champ d'application des *Directives pour l'échange d'informations entre les pays sur les rejets d'aliments importés* (CAC/GL 25-1997). Le CCFICS 19 avait noté l'importance de ce travail et était convenu de charger les États-Unis d'Amérique de préparer un document de réflexion sur la question. Le CCFICS 20 avait en partie discuté du document et était convenu de constituer un groupe de travail électronique pour réviser ce document sur la base des observations exprimées.
49. Le Comité a examiné ce document en détail et a noté que la directive présentait des lacunes qui allaient au-delà du mandat d'inclure l'alimentation animale dans le champ d'application, telles que l'absence d'obligation d'informer les autorités compétentes d'un pays exportateur des raisons ayant motivé un rejet. Le Comité a également noté que l'inclusion des aliments pour animaux dans les directives, avait entraîné d'importantes modifications supplémentaires du texte, qui allaient également au-delà de la portée initiale des travaux.
50. Le Comité est convenu qu'il était impossible d'achever la révision relative à l'alimentation pour animaux telle qu'elle était proposée au moment de la réunion, sans réaliser une révision plus complète. Le Comité est convenu de proposer de nouveaux travaux portant sur la révision des directives, afin de combler les lacunes recensées et d'achever la tâche liée à l'inclusion des aliments pour animaux, en notant tout particulièrement que:
- l'échange d'informations sur les rejets devrait impliquer les autorités compétentes ainsi que d'autres parties concernées; et
 - les documents Codex faisant référence aux mesures prises en cas de rejet de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux devraient pris en compte et notamment la CAC/GL 47-2003 et la CAC/GL 19-1995.
 - Le champ d'application et la portée de la directive révisée devraient être clairement séparés de ceux de la CAC/GL 19-1995.
51. Le Comité a également noté que la sécurité sanitaire des aliments tout comme d'autres aspects, tels qu'une certification non valide, de la fraude ou un étiquetage incorrect pouvaient également être à l'origine d'un rejet de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.
52. La représentante de la FAO a informé le Comité que son organisation avait reçu des manifestations d'intérêt émanant de différentes régions (notamment de l'Amérique latine, par le biais de la Banque interaméricaine de développement, et du Proche-Orient) à obtenir de l'aide de la FAO pour travailler sur un modèle destiné à promouvoir l'harmonisation des rapports en cas de rejet.

¹⁰ [CX/FICS 14/21/6](#); [CRD6](#) (Observations de l'Union Européenne, du Ghana, de l'Inde, du Nigéria, et de la Thaïlande); [CRD8](#) (Observations des Philippines); [CRD9](#) (Observations du Brésil); [CRD10](#) (Observations de l'Australie); [CRD16](#) (Observations de El Salvador)

53. Le Comité s'est généralement inquiété du fait que la proposition de nouveau travail visant à combler les lacunes du document CAC/GL 25-1997 avait uniquement été préparée pendant la session et que les délégations n'avaient donc pas eu le temps de consulter leurs capitales. Indépendamment de cette préoccupation, le Comité a reconnu qu'il était important d'entamer la révision dans les meilleurs délais pour veiller à ce que les directives puissent atteindre leur objectif, à savoir fournir des orientations adéquates aux autorités compétentes sur l'échange d'informations sur les rejets de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.

Conclusion

54. Le Comité est convenu de transmettre le document de projet sur la révision des *Directives concernant les échanges d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997) (Annexe VI) d'abord à la 70^e Session du CCEXEC et ensuite à la 38^e Session de la CAC, pour examen critique et approbation en tant que nouveau travail respectivement.
55. Le Comité est également convenu d'établir un groupe de travail électronique travaillant en anglais uniquement (et éventuellement un groupe de travail physique travaillant en anglais, français et espagnol) animé par l'Australie et co-animé par le Canada, pour préparer un avant-projet de norme pour diffusion et observations à l'étape 3 et examen à sa prochaine session.

DIVERS (Point 8 de l'ordre du jour)¹¹

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR L'EXAMEN DE QUESTIONS ÉMERGENTES ET LES ORIENTATIONS FUTURES POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

56. La délégation des États-Unis a présenté le document [CX/FICS 14/21/7](#) en précisant que les problèmes émergents identifiés par les responsables de la réglementation alimentaire avaient été examinés en marge de la 20^e Session du CCFICS pour recenser les thèmes que le Comité pourrait examiner dans le cadre des débats sur sa stratégie et son plan de travail à venir.
57. Le Président a indiqué que le document était l'occasion pour le CCFICS d'examiner des questions de portée internationale de manière plus stratégique et d'y répondre en temps opportun. Il a proposé sa mise à jour régulière pour tenir compte des nouveaux enjeux et défis rencontrés et qu'il était important de maintenir et mettre à jour la section historique.

Discussion

58. Le Comité a généralement souscrit aux questions reprises dans le document, à la proposition de la mise à jour constante de ce document ainsi qu'au fait d'en faire un outil d'identification de nouveaux travaux. Le Comité a noté qu'un mécanisme de hiérarchisation devrait être élaboré.
59. Un membre a également noté que des questions identifiées et relatives à la sécurité sanitaire des aliments, aux pratiques loyales dans le commerce alimentaire et à la sécurité alimentaire, pouvaient être de nature transversale.
60. Le représentant de l'OMD a attiré l'attention sur des outils susceptibles d'intéresser le Comité et notamment sur le récent *Recueil de gestion coordonnée des frontières*, dont un passage mentionne la Commission du Codex Alimentarius en tant qu'organisme de normalisation, et a prié instamment le Comité et le Secrétariat du Codex de vérifier cette information (<http://www.wcoomd.org/en/topics/facilitation/activities-and-programmes/single-window/single-window-guidelines.aspx>).
61. Le Comité a appuyé les demandes d'élaboration de documents de travail sur la comparabilité et l'équivalence des systèmes et sur les certificats électroniques utilisés dans le commerce alimentaire international.

Conclusions

62. Le Comité est convenu:
- i. que la section sur l'historique du CCFICS était utile et devrait être tenue à jour et complétée en expliquant les liens entre les différents documents du Comité;

¹¹ [CX/FICS 14/21/7](#); [CRD7](#) (Observations de la Dominique, du Ghana, de l'Inde, et de la Thaïlande); [CRD8](#) (Observations des Philippines); [CRD11](#) (Avant-projet de révision des Directives générales existantes pour l'utilisation du terme halal); [CRD14](#) (Observations des Pays-Bas); [CRD15](#) (République de Corée)

- ii. que le document devrait comprendre le nouveau paragraphe 14(a)bis suivant : *enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de pratiques loyales dans le commerce alimentaire et de nutrition*
 - iii. qu'il conviendrait de réfléchir à la façon d'appréhender la préoccupation relative à l'accès durable à des aliments salubres;
 - iv. de maintenir à jour le tour d'horizon stratégique ;
 - v. d'élaborer des critères simples pour faciliter la première évaluation et le recensement des domaines prioritaires sur lesquels le Comité pourrait devoir travailler à l'avenir. Les critères pour entreprendre une évaluation préliminaire pourraient comprendre : quel est le problème ? quelles seront les bienfaits découlant du nouveau travail? quelles sont les chances de succès? quels défis sont susceptibles d'entraver la progression du travail? quel est le calendrier envisagé et quel est le lien entre le travail proposé et le cadre existant des textes CCFICS?
 - vi. qu'après avoir appliqué les critères mentionnés à l'alinéa v) ci-dessus, le nouveau travail potentiel de haute priorité pourrait donner lieu à des documents de réflexion, des documents de projet et de nouveaux travaux, conformément au Manuel de procédure du Codex;
 - vii. qu'il convient d'élaborer un processus veillant à ce que les textes CCFICS existants atteignent leur objectif et soient à jour;
 - viii. d'accepter l'offre de l'Union européenne d'actualiser le document jusqu'à la 22^e Session du CCFICS;
 - ix. que l'examen du document figure en permanence à l'ordre du jour des sessions du CCFICS.
63. Le Comité est également convenu d'élaborer des documents de travail sur :
- a) la comparabilité ou l'équivalence des systèmes (sous la direction de la Nouvelle-Zélande)
 - b) l'utilisation possible, par les autorités compétentes, de certificats électroniques et la migration vers une certification dématérialisée (sous la direction des Pays-Bas)

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 9 de l'ordre du jour)

64. Le Comité a pris note que sa 22^e Session se tiendra dans environ 12 à 18 mois, sous réserve de consultations ultérieures entre les secrétariats du Codex et du gouvernement australien.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Mesures à prendre par:	Cote du document (REP15/FICS)
Projet de principes et/ou de directives sur l'échange d'informations (y compris des questionnaires) entre des pays pour soutenir les importations et exportations alimentaires	1,2,3	38 ^e CAC GTe (Nouvelle-Zélande / Brésil / Mexique) 22 ^e CCFICS	Par. 28 et 29
Projet d'orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments	1,2,3	38 ^e CAC GTe (États-Unis d'Amérique) 22 ^e CCFICS	Par. 36 et 37
Révision des <i>Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments</i> (CAC/GL 19-1995)	1,2,3	38 ^e CAC GTe (Union Européenne / Chili) 22 ^e CCFICS	Par. 46 et 47
Révision des Directives concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (CAC/GL 25-1997)	1,2,3	38 ^e CAC GTe (Australie / Canada) 22 ^e CCFICS	Par. 54 et 55
Document de réflexion sur comparabilité / l'équivalence de systèmes	-	Nouvelle-Zélande 22 ^e CCFICS	Par.63
Document de réflexion sur l'utilisation possible de certificats électroniques par les autorités compétentes ainsi que sur la migration vers une certification dématérialisée	-	Pays-Bas 22 ^e CCFICS	Par.63

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE

Mr Greg READ
First Assistant Secretary
Exports Division
Department of Agriculture
GPO Box 858
2601 Canberra ACT
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6272 3594
Email: greg.read@agriculture.gov.au

ANGOLA

Ms Avelina Maria JOAO CORREIA VICTOR
Head of Department of Quality Control Fishery
Products
Instituto Nacional de Investigacao Pesqueira
Rua Mortala Mohamed, Ilha de Luanda
2601 Luanda
ANGOLA
Tel: +244927140356
Email: avevictor@hotmail.com

Mr Gabriel ANTONIO LEITAO
Department De Inspeccao
Direccao Nacional De Polocia Economica
Largo Do Kinaxixi Numero 14
Luanda
ANGOLA
Tel: +244924102914
E-mail: dr.leitao1500@hotmail.com

ARGENTINA - ARGENTINE

Ms Gabriela CATALANI
Punto Focal del Codex de Argentina
Dirección Nacional de Relaciones Agroalimentarias
Internacionales
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca (MAGYP)
Azopardo 1025, piso 11, oficina 5/6
1063 Buenos Aires
ARGENTINA
Tel: +54 11 43636290
Email: gcatal@minagri.gob.ar

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms Barbara COOPER
A/g Assistant Secretary
Meat Exports Branch, Exports Division
Department of Agriculture
18 Marcus Clarke Street
2601 Canberra
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6272 5589
E-mail: barbara.cooper@agriculture.gov.au

Mr Robert ATKINSON
Veterinary Officer
Export Standards Branch, Exports Division
Department of Agriculture
18 Marcus Clarke Street
2601 Canberra
AUSTRALIA
Tel: +61262722351
E-mail: rob.atkinson@agriculture.gov.au

Ms Patricia BLENMAN
Policy Officer
Food Standards Australia New Zealand (FSANZ)
55 Blackall Street
Barton ACT 2600
Canberra
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6271 2222
E-mail: patricia.blenman@foodstandards.gov.au

Mr Shayne DANIELS
Assistant Director
Residues and Food Branch, Exports Division
Department of Agriculture
255 Melrose Drive,
3045 Tullamarine, Melbourne
AUSTRALIA
Tel: +613 8308 5045
E-mail: shayne.daniels@agriculture.gov.au

Mr Glen EDMUNDS
Director Food safety and Animal Health
Meat Exports Branch, Exports Division
Department of Agriculture
PO Box 222, Hamilton
4007 Brisbane, QLD
AUSTRALIA
Tel: +61 7 3246 8740
E-mail: glen.edmunds@agriculture.gov.au

Mr Gary FAN
Assistant Director
Wine and International Food Policy
Department of Agriculture
18 Marcus Clarke Street
2601 Canberra
AUSTRALIA
Tel: +61262723964
E-mail: gary.fan@agriculture.gov.au

Ms Melissa FOSCARINI
 Policy Officer
 Trade and Market Access Division
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61262724012
 E-mail: melissa.foscarini@agriculture.gov.au

Mr John HEASLIP
 Policy Officer
 Multilateral Engagement and Market Strategy
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 5123
 E-mail: john.heaslip@agriculture.gov.au

Ms Amanda HILL
 Principal Advisor Food Safety
 Food Standards Australia New Zealand
 PO Box 7186
 2610 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6271 2632
 E-mail: amanda.hill@foodstandards.gov.au

Dr Felicia KOW
 Director
 Australian M S Consultancy Pty Ltd
 PO Box 1627
 7250 Launceston
 AUSTRALIA
 Tel: +61437008843
 E-mail: feliciagu7@gmail.com

Mr Gareth LEWIS
 Trade and Customs Consultant
 3 Hakea Court
 5051 Coromandel Valley, South Australia
 AUSTRALIA
 Tel: +61 487899071
 E-mail: garethworklewis@gmail.com

Mr Stephen MALONE
 Assistant Director
 Residues and Food Branch, Exports Division
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61262723998
 E-mail: stephen.malone@agriculture.gov.au

Ms Lisa MCKENZIE
 Fish and Eggs Officer
 Residues and Food Branch, Exports Division
 Department of Agriculture
 42-44 Qantas Drive, Eagle Farm
 4009 Brisbane
 AUSTRALIA
 Tel: 07 3246 8717
 E-mail: lisa.mckenzie@agriculture.gov.au

Dr Craig MILLER
 General Manager Operations
 Dairy Food Safety Victoria
 PO Box 8221
 3124 Camberwell
 AUSTRALIA
 Tel: +61 3 9810 5908
 E-mail: cmiller@dairysafe.vic.gov.au

Mr Sam MUNSIE
 Policy Officer
 Trade and Market Access
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 4365
 E-mail: sam.munsie@agriculture.gov.au

Dr Brendan TATHAM|
 Chief Executive Officer
 PRIMESAFE
 PO Box 2057
 3205 South Melbourne
 AUSTRALIA
 Tel: +61396857300
 E-mail: tathamb@primesafe.vic.gov.au

Ms Caroline WARDROP
 Assistant Director
 Meat Exports Branch, Exports Division
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6272 3889
 E-mail: caroline.wardrop@agriculture.gov.au

Ms Hannah WELLMAN
 Policy Officer
 Export Standards Branch, Exports Division
 Department of Agriculture
 18 Marcus Clarke Street
 2601 Canberra
 AUSTRALIA
 E-mail: hannah.welman@agriculture.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Ms Amire MAHMOOD
 Deputy Head
 Federal Ministry of Health
 Radetzkystraße 2
 1030 Vienna
 AUSTRIA
 Tel: +43 1 71100 4741
 Fax: +43 1 71100 4201
 E-mail: amire.mahmood@bmg.gv.at

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Leslie LAMBREGTS
 Directeur Internationale zaken
 FAVV
 DG Controlebeleid
 Kruidtuinlaan 55
 1000 Brussel
 BELGIUM
 E-mail: leslie.lambrechts@favv.be

BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL

Mr André SANTOS
Deputy Coordinator of the Brazilian Codex Committee
National Institute of Metrology, Quality and Technology
Quality Directory
Rua Estrela, 67 - 4 Andar - Rio Comprido
20251-900 Rio de Janeiro
BRAZIL
Tel: 55 21 32161008
Fax: 55 21 32161085
E-mail: alsantos@inmetro.gov.br

Mr Warley CAMPOS
Official Inspector
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A sala 445
70043-900 Brasília
BRAZIL
Tel: 55(61) 3218 2307
Fax: 55(61) 3218 2727
E-mail: warley.campos@agricultura.gov.br

Ms Cláudia Láudia Vitória CUSTODIO DANTAS
Official Veterinarian
Ministry of Agriculture Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D – 4º Andar, Sala 446
70.043-900 Brasília – DF
BRAZIL
Tel: +55 (61) 3218 -2484
Fax: +55 (61) 3218 – 2672
E-mail: claudia.vitoria@agricultura.gov.br

Ms Denise Oliveira RESENDE
General Manager of Foods
National Health Surveillance Agency
SIA – TRECHO 5 - Area Especial 57
71205-050 BRASILIA
BRAZIL
Tel: +55 (61) 3462 6514
Fax: + 55 (61) 3462 5315
E-mail: Denise.resende@anvisa.gov.br

Ms Suellen ZABALAGA VIANA
Official Veterinarian
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios Bloco D
70.043-900 Brasília
BRAZIL
Tel: +55 61 3218-2416
Fax: +55 61 3225-4738
E-mail: suellen.viana@agricultura.gov.br

Ms Bianca ZIMON
Health Regulation Expert
Brazilian Health Surveillance Agency
SIA, Trecho 5, Área Especial 57, Bloco D, 2º andar,
NAINT
71.205-050 Brasília-DF
BRAZIL
Tel: +55 (61) 3462-6894
Fax: +55 (61) 3462-5414
E-mail: bianca.tito@anvisa.gov.br

CANADA - CANADÁ

Mr Richard ARSENAULT
Executive Director, Program Performance and
Emergency Management Directorate
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road
K1A 0Y9 Ottawa
CANADA
Tel: 613-773-6156
Fax: 613-773-6281
E-mail: Richard.arsenault@inspection.gc.ca

CABO VERDE

Ms Eduarda Augusta GOMES DE SA NOGUEIRA
Medecin Veterinaire
Ministerio do Desenvolvimento Rural
Direccao Geral de Agricultura e Desenvolvimento Rural
238 Praia
CAPE VERDE
Tel: +238 2604183
E-mail: Eduarda.Nogueira@mdr.gov.cv

CHILE - CHILI

Mr Diego VARELA
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture
Chilean Food Safety and Quality Agency (ACHIPIA)
Nueva York 17, piso 4
8320320 Santiago
CHILE
Tel: +56 2 27979900
E-mail: diego.varela@achipia.gob.cl

CHINA - CHINE

Mr Guodong LIU
Vice supervisor
Guangdong Entry-Exit Inspection and Quarantine
Bureau of The People's Republic of China
66 Huacheng Avenue Zhujiang New
Town, Guangzhou, China
510623 Guangzhou
CHINA
Tel: 86+20-38290465
Fax: 86+20-38290412
E-mail: liugd@gdciq.gov.cn

Mr Jianhua LIU
Engineer
International Inspection Quarantine Standards and
Technical Regulations Research Centre AQSIC.P.R.C
No.18 Xibahe Dongli, Chaoyang District
100028 Beijing
CHINA
Tel: 86-10-84603877
Fax: 86-10-84603813
E-mail: liujianhua@aqsiq.gov.cn

Mr Chao LU
Officer
Certification and Accreditation Administration of the
people's Republic of China
9#Madian East Road, Tower B, Haidian District
100088 Beijing
CHINA
Tel: 86-10-82262784
Fax: 86-10-82260755
E-mail: Luc@cnca.gov.cn

Ms Zhenyu WANG
 Vice Director
 Shanghai Entry-Exit Inspection and Quarantine Bureau
 RM1219 No.1208 Minsheng Road, Pudong
 200135 Shanghai
 CHINA
 Tel: 86-13801700511
 Fax: 86-21-33606135
 E-mail: wangzy@shciq.gov.cn

COSTA RICA

Ms Silvia Niño
 Médico Veterinario
 Servicio Nacional de Salud Animal (Senasa)
 DIPOA
 Barrial de Heredia
 Heredia
 COSTA RICA
 Tel: +506 2587 1660
 E-mail: snino@senasa.go.cr

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Erik ENGELST
 Senior Veterinary Adviser
 International Trade Division
 Danish Veterinary and Food Administration
 Stationsparken 31
 DK-2600 Glostrup
 DENMARK
 Tel: +45 7227 6568
 E-mail: eep@fvst.dk

DOMINICA – DOMINIQUE

Mr Roland ROYER
 Technical Officer
 Dominica Bureau of Standards
 National Centre of Testing Excellence, PO Box
 1015Roseau
 DOMINICA
 Tel: 1 767 44 81685
 Fax: 1 767 449 9217
 E-mail: royer@dominicastandards.org

ECUADOR - ÉQUATEUR

Ms Torres Cumbicus YURIDIA ARACELY
 Analista de Control Posregistro y Posnotificación
 Agencia Nacional de Regulación Control y Vigilancia
 Sanitaria
 Coordinación General Técnica de Vigilancia y Control
 Posterior de Establecimientos y Productos
 Calles El Comercio N-280 y La Razon Quito
 ECUADOR
 Tel: 593(2) 2269866
 E-mail: yuridia.torres@controlsanitario.gob.ec

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Mohamed AHMED
 Food Import Inspector
 General Organization for Export & Import Control
 Cairo International Airport, Beside Cargo Village,
 Electronic Management
 Cairo
 EGYPT
 Tel: 0020222669609
 Fax: 0020222669364
 E-mail: mafrazik@yahoo.com

EUROPEAN UNION (MEMBER ORGANIZATION) - UNION EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) - UNIÓN EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Mr Risto HOLMA
 Administrator Responsible for Codex Issues
 European Commission
 DG for Health and Consumers
 Rue Froissart 101
 1049 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +322 2998683
 Fax: +322 2998566
 E-mail: risto.holma@ec.europa.eu

Mr Telmo VALINHAS
 Administrator in the Food and Veterinary Office (FVO)
 European Commission
 DG for Health and Consumers
 Grange, Dunsany
 IRELAND
 Tel: +353469061978
 E-mail: telmo.valinhas@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Satu Räsänen
 Senior Veterinary Officer
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Department of Food
 P.O. Box 30
 00023 Government
 FINLAND
 Tel: +358-50 5282716
 Fax: +358-9-1605 3338
 E-mail: satu.rasanen@mmm.fi

FRANCE - FRANCIA

Ms Emilie LEBRASSEUR
 French Ministry of Agriculture, Agri-food and Forestry
 Direction générale de l'alimentation
 251 rue de vaugirard
 75732 Paris Cedex 15
 FRANCE
 E-mail: emilie.lebrasseur@agriculture.gouv.fr

Ms Chantal MAYER
 Deputy Bureau Chief of the Quality and Value of Food
 Ministry of Economy and Finances
 Directory of competition, consumption and Frauds
 59 Boulevard Vincent Auriol - télédéc 51
 75013 PARIS
 FRANCE
 Tel: 00 33 1 44 97 29 65
 Fax: 00 33 1 44 97 30 37
 E-mail: chantal.mayer@dgccrf.finances.gouv.fr

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Zurab CHEKURASHVILI
 Head of the Agency
 National food Agency
 6 Marshal Gelovani Ave
 0159 Tbilisi
 GEORGIA
 Tel: +995 322 919167
 E-mail: zchekurashvili@nfa.gov.ge

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Gerhard STIENS
 Policy Officer
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Division 312 - Food Control, Crisis Management
 Rochusstr 1
 53123 Bonn
 GERMANY
 Tel: +49 228 99 52-3329
 Fax: +49 228 99 528-4942
 E-mail: gerhard.stiens@bmel.bund.de

Mr Klaus LORENZ
 Head of Unit 106 (Food Hygiene, Inspections,
 Veterinary Affairs)
 Federal Office of Consumer Protection and Food Safety
 P.O. Box 110260
 D-10832 Berlin
 GERMANY
 Tel: +49 (0) 30 18444 10600
 Fax: +49 (0) 30 18444 10699
 E-mail: klaus.lorenz@bvl.bund.de

GHANA

Mr Eugene ADARKWA-ADDAE
 Director
 Ghana Standards Authority
 Inspectorate
 P. O Box MB 245
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 244 690 703
 E-mail: eadarkwa@gsa.gov.gh

Mr Charles AMOAKO
 Director
 Ghana Standards Authority
 Testing Division
 P. O. BOX MB 245
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 208 139497
 E-mail: kamoak961@yahoo.com

Mrs Faustina ATUPRA
 Principal Regulatory Officer
 Food and Drugs Authority
 Food Regulation
 P. O. BOX CT 2783, Cantoments
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 244 773895
 Fax: +233 302 229794
 E-mail: faustina.atupra@fdaghana.gov.gh

Mr John ODAI-TETTEY
 Senior Regulatory Officer
 Food and Drugs Authority
 Food Regulation
 P. O. BOX CT 2783, Cantoments
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 541 050630
 Fax: +233 302 213418
 E-mail: john.odai-tetty@fdaghana.gov.gh
<mailto:odaitetty@yahoo.ca>

Ms Angela OWUSU
 Acting Assistant Commissioner
 Ghana Revenue Authority
 Customs Division
 P. O. BOX 9046, Kia-Airport
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 244 648283
 E-mail: angimmond@yahoo.com

Mr Joseph Eric OWUSU
 Chief Revenue Authority
 Ghana Revenue Authority
 Customs Division
 P. O. BOX 9046, KIA-AIRPORT
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 244 701265
 E-mail: jericowusu@yahoo.co.uk

Mr Robert Baffour TANDOR
 A/g Director, for Standards
 Ministry of Trade and Industry
 P.O. BOX MB 47
 ACCRA
 GHANA
 Tel: +233 277 422434
 Fax: +233 302 665 633
 E-mail: tandor_robertbaffour@yahoo.com

INDIA - INDE

Mr Sushil Kumar SAXENA
 Director
 Export Inspection Council of India, Department of
 Commerce
 Government of India
 3rd Floor, Ndyanca Cultural Centre Building 1, Jai Singh
 Road
 110001 New Delhi
 INDIA
 E-mail: director@eicindia.gov.in

Mr Ajit CHAVAN
 Director
 Department of Commerce
 Government of India
 224 D, Udyog Bhawan
 110049 New Delhi
 INDIA
 E-mail: chavan@nic.in

INDONESIA - INDONÉSIE

Mr Purwiyatno HARIYADI
 Director
 Southeast Asian Food and Agricultural Science and
 Technology (SEAFASST) Centre, Bogor Agricultural
 University
 Jalan Puspa, IPB Darmaga-Campus
 16680 Bogor
 INDONESIA
 Tel: (+62251) 8629903
 E-mail: phariyadi@ipb.ac.id

Mr Gardjita BUDI
 Director of Quality and Standardization
 Ministry of Agriculture
 Jl. Harsono RM No. 3 Ragunan D-Building 3th Floor
 12550 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +6221 7815881
 Fax: +6221 7811468
 E-mail: gbudi.jkt@gmail.com

Ms Hendarni MULYANI
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Mina Bahari II Jl. Medan Merdeka Timur No. 16
 10110 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +62 21 3500149
 Fax: +62 21 3500149
 E-mail: akreditasi-monitoring@yahoo.com

Mr Abdul ROKHMAN
 Director of Fisheries Product Processing Ministry of
 Marine Affairs and Fisheries
 Mina Bahari 3 Building, 13th Floor Jl. Medan Merdeka
 Timur no. 16
 10110 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +62213500187
 Fax: +62213500187
 E-mail: abyuna@yahoo.com

Mr Widya RUSYANTO
 Deputy Director of Standardization
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Mina Bahari III Building, 13th Floor, Jl. Medan Merdeka
 Timur No.16
 10110 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +62 21 3500187
 Fax: +62 21 3500187
 E-mail: rusyanto66@gmail.com

Ms Eny TULAK
 Head of Cooperation Section of Standardization
 Ministry of Trade
 Directorate of Standardization
 Jl. M.I Ridwan Rais No. 5, 2nd Building, 8th Floor
 10110 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +6221 3863928
 Fax: +6221 3863928
 E-mail: enytulak1@yahoo.co.id

Ms Rita Dyah WISMANINGSIH
 Deputy Director of Import Management
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries
 Mina Bahari 3 Building, 13th Floor Jl. Medan Merdeka
 Timur no. 16
 10110 JAKARTA
 INDONESIA
 Tel: +6221 3521977
 Fax: +6221 3521977
 E-mail: ritadyah@yahoo.com

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Simone MAGNINO
 Head Veterinarian
 Istituto Zooprofilattico Sperimentale Della Lombardia e
 Emilia-Romagna
 Sezione Diagnostica di Pavia
 Strada Campeggi 61
 27100 Pavia
 ITALY
 Tel: +39 0382 422006
 Fax: +39 0382 422066
 E-mail: simone.magnino@izsler.it

Mr Orazio SUMMO
 Italian Codex Contact Point
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies
 Via XX Settembre, 20
 00187 Rome
 ITALY
 Tel: +390646654043
 E-mail: o.summo@politicheagricole.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Mr Masanori IMAGAWA
 Deputy Director
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8916 Tokyo
 JAPAN
 Tel: +81-3-3595-2337
 Fax: +81-3-3503-7964
 E-mail: Codexj@mhlw.go.jp

Mr Akio HASEGAWA
 Technical Official
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-Ku
 100-8916 TOKYO
 JAPAN
 Tel: +81-3-3595-2337
 E-mail: Codexj@mhlw.go.jp

Dr Hajime TOYOFUKU
 Professor
 Yamaguchi University
 Joint Facility of Veterinary Medicine
 1677-1 Yoshida
 753-8515 Yamaguchi
 JAPAN
 Tel: 81-83-933-5827
 E-mail: toyofuku@yamaguchi-u.ac.jp

KENYA

Ms Alice Akoth Okelo ONYANGO
 Manager Kenya National Codex Contact Point
 Kenya Bureau of Standards
 B.O. Box 54974
 00200 Nairobi
 KENYA
 Tel: +25420 6948303
 Fax: +25420609660
 E-mail: dereda.onyango1@gmail.com
akothe@kebs.org

Mr Julius MWANZIA KING'OO
Trade Compliance Manager
Tea Directorate
Trade Compliance
BOX 90346
80100 MOMBASA
KENYA
Tel: +254 734942355
E-mail: jkingoo@teaboard.or.ke
kingoo.julius@yahoo.com

Mr Patrick MBOGO NJERU
Analytical Chemist
Kenya Plant Health Inspectorate Service
PO BOX 49592
00100 NAIROBI
KENYA
Tel: +254 3536172
E-mail: director@kephis.org_pmbogo@kephis.org

Mr Bernard ONDANJE
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
AGRICULTURE
BOX 30028
00100 Nairobi
KENYA
Tel: +254 202718870; +254 729469702
E-mail: bondanje2011@gmail.com

KIRIBATI

Mr Momoe KAAM
Senior Industry Promotion Officer
Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives
P.O BOX 510
BETIO
KIRIBATI
Tel: +00 686 26157
E-mail: mkaam09@gmail.com

Ms Rota MANAKO
Biosecurity Head
Department of Agriculture
PO BOX 267
28108 Tarawa
KIRIBATI
Tel: +3686 28108
E-mail: rootatetaake-manako@gmail.com

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Ms Mariam EID
Head of Agro Industry Department
Ministry of Agriculture
Safarat Street, Bir Hassan, Jneh
Beirut
LEBANON
Tel: +009613567542
E-mail: meid@agriculture.gov.lb

LESOTHO

Ms Tabitha Masentle SEEISO
Director - Veterinary Public Health
Ministry of Agriculture and Food Security
Department of Livestock Services
Private Bag A 82
100 Maseru
LESOTHO
Tel: +266 223 17284
E-mail: seeisotabitha@yahoo.com

MALDIVES - MALDIVAS

Mr Satheesh MOOSA
Microbiologist
Maldives Food & Drug Authority
Ministry of Health
Roashanee Building, 1st Floor, Sosan Magu
20076 Male'
MALDIVES (REPUBLIC OF)
Tel: +960 3014304
Fax: +960 3014307
E-mail: officialcontrol@health.gov.mv
satish@health.gov.mv

MAURITIUS – MAURICE - MAURICIO

Mr Hemchun BEEHARRY
Principal Public Health & Food Safety Inspector
Ministry of Health & Quality of Life
Robinson Road
230 Curepipe
MAURITIUS
Tel: +230 525 32065
E-mail: moh-fiu@mail.gov.mu
prem-7756@hotmail.com

MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Mr Guillermo ARROYO GÓMEZ
Gerente de Seguimiento de Programas
Comisión de Operación Sanitaria, Comisión Federal
para la Protección contra Riesgos Sanitarios
(COFEPRIS)
Secretaría de Salud
Oklahoma 14 piso 4
03810 México D.F.
MEXICO
Tel: + (52) 55 5080 5262
E-mail: garroyo@cofepris.gob.mx

Ms Karla CAMACHO JIMÉNEZ
Jefe De Departamento De Validacion De Programas De
Inspeccion Fitozoosanitaria
Secretaria De Agricultura, Ganaderia, Desarrollo Rural,
Pesca Y Alimentacion (SAGARPA) / Servicio Nacional
De Sanidad, Inocuidad Y Calidad Agroaliment
(SENASICA)
AV. Municipio Libre 377, Col. Santa Cruz Atoyac, Del.
Benito Juarez
03310 Mexico D.F
MEXICO
Tel: (52) 555905 1000 ext 51008
E-mail: karla.camacho@senasica.gob.mx

Mr Lamberto OSORIO NOLASCO
Veterinary Medic
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos
Sanitarios (COFEPRIS)
Oklahoma No. 14, Col. Napoles, Deleg.
Benito Juarez
03810 Mexico D.F
MEXICO
Tel: 525550805343
E-mail: losorio@cofepris.gob.mx

Ms Pamela SUAREZ BRITO
Gerente de Asuntos Internacionales en Inocuidad Alimentaria
Dirección Ejecutiva de Operación Internacional,
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios (COFEPRIS)
Secretaría de Salud
Monterrey 33 piso Col. Roma
06700 Distrito Federal
MEXICO
Tel: +(52) 55 5080 5389
E-mail: psuarez@cofepris.gob.mx

MONGOLIA - MONGOLIE

Ms Udanbor BATTULGA
Officer of the Food Production Policy Implementation Department
Secretariat of National Codex Committee
Ministry of Industry and Agriculture, Mongolia
Government building 9A, Enkhtaivan Avenue 16A
13381 Ulaanbaatar
MONGOLIA
Tel: +976-91-300-400
E-mail: uka09@yahoo.com

NAURU

Mr Vincent SCOTTY
Health Inspector
Department of Health
NAURU
Tel: +674 5873147
E-mail: vscotty2004@yahoo.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Mr Erik BOSKER
Policy Officer
Ministry of Economic Affairs
Animal Agri Chains and Animal Welfare Department
PO Box 20401
2500 EK The Hague
NETHERLANDS
Tel: +31703784607
E-mail: e.bosker@minez.nl

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE – NUEVA ZELANDIA

Ms Cherie FLYNN
Manager
Domestic & Joint Food Standards
Ministry for Primary Industries
Pastoral House, 25 The Terrace
6011 Wellington
NEW ZEALAND
Tel: +64-4-8942572
E-mail: cherie.flynn@mpi.govt.nz

Dr Bill JOLLY
Chief Assurance Strategy Officer
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
NEW ZEALAND
E-mail: bill.jolly@mpi.govt.nz

NIGERIA - NIGÉRIA

Mr Abdulkadir AZAREMA
Comptroller of Customs (Information and Communication Technology)
Nigeria Customs Service
Customs Headquarters, Wuse
Abuja
NIGERIA
Tel: +2348033138973
E-mail: azarema@customs.gov.ng

Ms Flora Christie MARI
Assistant Chief Laboratory Technologist
Food Safety and Applied Nutrition Directorate
National Agency for Food and Drug Administration Control
445, Herbert Macaulay Way, Yaba, Lagos
NIGERIA
Tel: +234 8023 571351
E-mail: fcMari100@hotmail.com

Mr Dennis Ifeanyi NWOSU
Deputy Director
National Agency for Food and Drug Administration and Control
Edmund Crescent Medical Compound, Yaba, Lagos
Abuja
NIGERIA
Tel: +2348033572061
E-mail: dennisnwsu@yahoo.com

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Vigdis S.Veum MOELLERSEN
Senior Advisor
Norwegian Food Safety Authority
Head Office, Felles postmottak
P.O. Box 383 2381 Brumunddal
NORWAY
Tel: +47 22400000
E-mail: visvm@mattilsynet.no

Ms Elisabeth WILMANN
Director
Norwegian Ministry of Trade, Industry and Fisheries
Postboks 8118 Dep
0032 Oslo
NORWAY
Tel: +47 41233014
E-mail: Elisabeth.Wilmann@nfd.dep.no

PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Maria Elizabeth CALLANTA
Supervising Meat Control Officer
National Meat Inspection Service
Department of Agriculture
Visayas Avenue, Diliman
1101 Quezon City
PHILIPPINES
Tel: (632) 9247980
Fax: (632) 9247973
E-mail: beth_dc@hotmail.com

Ms Consuelo BALTAZAR
Officer In Charge
Fisheries Post Harvest Division,
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources,
Department of Agriculture
2nd Floor PCA Annex Building
Elliptical Road, Diliman
1101 Quezon City
PHILIPPINES
Tel: (632) 454 1083
E-mail: ccb_aspcu@yahoo.com

QATAR

Mr Khalid AL-SULAITI
Specialist, Health inspection, Port Health Section
Food Safety & Environment Health
Supreme Council of Health
42 DOHA – QATAR
QATAR
Tel: +974 440 70 210
Fax: +974 440 70 824
E-mail: kalsulaiti@sch.gov.qa

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Mr Lee-Dong HO
Deputy Director
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration Complex 187,
Osongsaeungmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu,
Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: ho96@korea.kr

Mr Yeon-ghang AHN
Veterinary officer
Animal and Plant Quarantine Agency
Tel: 82-31-467-1954
E-mail: andres@korea.kr

Mr Choi-Gyu HO
Assistant Manager
Ministry of Food and Safety
Osong Health Technology Administration Complex,
187, Osongsaeungmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-
gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, 363-700, Korea
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: CHOIGHID@KOREA.KR

Ms Ye-Jin HEO
Codex Researcher
Ministry of Food and Safety
Osong Health Technology Administration Complex,
187, Osongsaeungmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-
gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, 363-700, Korea
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: yjheo24@korea.kr

Ms Ka-Jung HUN
Assistant Director
Ministry of Food and Safety
Osong Health Technology Administration Complex,
187, Osongsaeungmyeong 2-ro, Osong-eup, Heungdeok-
gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, 363-700, Korea
REPUBLIC OF KOREA
E-mail: ga1971@korea.kr

Mr Byeung-Kon SHIN
RESEARCHER
National Agricultural Products Quality Management
Service
REPUBLIC OF KOREA
Tel: +82.53.320.5381
Fax: +82.53.327.0588
E-mail: Sbkon1@korea.kr

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Ms Tatiana ZAVISTYAEVA
Deputy director
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
Protection and Human Well-being (Rospotrebnadzor)
Department of science and international cooperation
Moscow
RUSSIAN FEDERATION
E-mail: Zavistyaeva_TY@qsen.ru

SAINT KITTS AND NEVIS - SAINT-KITTS-ET-NEVIS - SAINT KITTS Y NEVIS

Ms Jazel ROLAND
Microbiologist
Saint Kitts and Nevis Bureau of Standards
La Guerite
Basseterre
SAINT KITTS AND NEVIS
Tel: 8694655279
Fax: 8694653852
E-mail: jazelroland@gmail.com

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE - ARABIA SAUDITA

Mr Faisal ALAJMANI
Agriculture Researcher
Animal and Plant Quarantine Department
Ministry of Agriculture
11728
153716 Riyadh
SAUDI ARABIA
Tel: +00966555522730
E-mail: f.alajmani@hotmail.com

Mr Ibrahim ALNOWAISER
Veterinary Officer
Animal and Plant Quarantine Department
Ministry of Agriculture
Buraydha
SAUDI ARABIA
Tel: +00966553137778
E-mail: ibrainowaiser@gmail.com

Mr Mohammed A. AL-SARRAN
Director, Finance and Administration
Ministry of Agriculture & Animal Resources Research
Centre
PO Box 57794
11584 Riyadh
SAUDI ARABIA
Tel: +966 1 4576780 Ext 2222
E-mail: malsarran@hotmail.com

SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR

Mr Dominic CHNG
 Snr Executive Manager
 Agri- Food and Veterinary Authority of Singapore
 Quarantine & Inspection Group/Inspection Department
 5 Maxwell Road #18-00 Tower Block, MND Complex
 069110
 SINGAPORE
 Tel: +65 632 57143
 E-mail: DOMINIC_CHNG@AVA.GOV.SG

Mr Tuang Hong TAN
 Deputy Director
 Agri- Food and Veterinary Authority of Singapore
 Inspection Department, Quarantine and Inspection
 Group
 5 Maxwell Road #02-03, Tower Block, MND Complex
 069110
 SINGAPORE
 Tel: +65 632 53090
 E-mail: TAN_TUANG_HONG@AVA.GOV.SG

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA

Mr Billy MALOSE MAKHAFOLA
 Deputy Director
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Food Safety and Quality Assurance
 Harvest House Building, 30 Hamilton Street
 0001 PRETORIA
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27123196023
 Fax: +27123196055
 E-mail: BillyM@daff.gov.za

Dr Penny CAMPBELL
 Deputy Director: Food Control
 Department of Health
 Private Bag x828
 0001 Pretoria
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27 12 3958788
 Fax: +27 12 395 8854
 E-mail: campbp@health.gov.za

Mr Deon JACOBS
 Principal Inspector
 National Regulator For Compulsory Specifications
 (NRCS)
 14B Railway Road
 7441 Cape Town
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27 21 526 3400
 Fax: +27 21 526 3451
 E-mail: jacobsc@nrscs.org.za

Dr Kudakwashe MAGWEDERE
 State Veterinarian
 Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Directorate of Veterinary Public Health
 Delphen Building, Union Street
 0001 PRETORIA
 SOUTH AFRICA
 Tel: +27 12 319 7650
 Fax: +27 12 329 7699
 E-mail: KudakwasheM@daff.gov.za

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Ms Vanessa PONS ISERN
 Técnico Superior
 Agencia Española de Consumo, Seguridad Alimentaria
 y Nutrición
 Área de Planificación del Control Oficial
 C\ Alcalá, 56
 28071 Madrid
 SPAIN
 E-mail: vpons@msssi.es

SUDAN - SOUDAN - SUDÁN

Mr Mahasin KHAIR
 Branch Manager
 Sudanese Standards & Metrology Organization
 P.O. Box 13573
 249 Khartoum
 SUDAN
 Tel: +00249 928038489
 E-mail: mahasinssmo@yahoo.com

Mr Zakaria SULIMAN
 Branch Manager
 Sudanese Standard & Metrology Organization
 Management
 11111 Red Sea
 SUDAN
 Tel: +249912310633
 E-mail: zak_suliman@yahoo.com

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Eva FREDBERG BAWELIN
 Senior Veterinary Officer
 National Food Agency
 Food Standards Department
 Box 622
 751 26 Uppsala
 SWEDEN
 Tel: +46 18 17 55 00
 E-mail: eva.fredberg@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mr Jürg RUFENACHT
 Head Import Control
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
 International Affairs
 3003 Bern
 SWITZERLAND
 Tel: +41 58 463 83 47
 E-mail: juerg.ruefenacht@blv.admin.ch

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Ms Usa BAMRUNGBHUET
 Director of Office of Standard Development
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food
 Standards
 50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
 10900 Bangkok
 THAILAND
 Tel: +66 (2) 561 2277 ext. 1440
 Fax: +66 (2) 561 3373
 E-mail: usa@acfs.go.th.codex@acfs.go.th

Ms Pitchaporn ACHAWAWONGTIP
Executive Director
Thai Food Processors' Association
170/21-22, 9th Floor Ocean Tower 1 Bldg., New
Ratchadapisek Rd., Klongtoey
10110 Bangkok
THAILAND
Tel: 662-261-2684
Fax: 662-261-2997
E-mail: thaifood@thaifood.org

Ms Thanida HARINTHARANON
Senior Veterinary Expert
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Livestock Development
69/1 Phayathai road, Ratchatawee District
10400 Bangkok
THAILAND
Tel: 6626534444 ext. 3124
Fax: 6626534444 ext. 3143
E-mail: thanida.dld@gmail.com

Ms Chootima JAMEKORNKUL
Pharmacist, Professional Level
Bureau of Import and Export Inspection
Food and Drug Administration
88/24 Tiwanon Road, Muang
11000 Nonthaburi
THAILAND
Tel: 66 2590 7348
Fax: 66 2591 8477
E-mail: chootima@fda.moph.go.th

Ms Pattaraporn JITANUTARACHOTE
Standards Officer
Ministry of Agriculture and Cooperatives
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 561 2277 ext. 1444
Fax: +66 (2) 561 3357
E-mail: pattarapornj@gmail.com

Mr Manat LARPPHON
Senior Standard Officer
Bureau of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standard
50 Phaholyothin Rd. Lad Yao Chatujak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +6625612277 ext 7424
Fax: +6625613357
E-mail: manat@acfs.go.th

Mr Yuthana NORAPOOMPIPAT
Director, Office of Standard Accreditation
Ministry of Agriculture and Cooperatives
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
50 Phaholyothin Road, Lad Yao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 561 2277 ext. 1201
Fax: +66 (2) 561 8390
E-mail: nyuthana@hotmail.com

Mr Arthon PIBOONTHANAPATANA
Director
Thai Frozen Foods Association
92/6, 6th Floor, Sathorn Thani II, North Sathorn Rd.
10500 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 2235 5622-4
Fax: +66 2235 5625
E-mail: arthon@narongseafood.co.th

Dr Kingduean SOMJIT
Food Technologist Professional Level
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Department of Fisheries
50 Phaholyothin Road, Kaset Klang, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 (2) 558 0143
Fax: +66 (2) 558 0142
E-mail: kingduean.s@dof.mail.go.th

Mr Wanchai SRITHONGKHAM|
Food and Drug Technical Officer, Senior Professional
Level
Ministry of Public Health
Bureau of Food, Thai Food and Drug Administration
Tiwanon Road
11000 Nonthaburi
THAILAND
Tel: +66 (2) 590 7216 ext. 1201
Fax: +66 (2) 591 8462
E-mail: wanchai@fda.moph.go.th

Ms Maneeporn SUNGKAROM
Standards Officer, Professional Level
Ministry of Agriculture and Cooperatives
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
50 Phaholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
THAILAND
Tel: +66 2561 2277 ext. 1234
Fax: +66 2579 8427
E-mail: msungkarom@yahoo.com

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Mr Michael GLAVIN
Head of Operational Surveillance and Policy
Consumer Protection and Commercial Support Division
Food Standards Agency
Aviation House, 125 Kingsway
WC2B6NH London
UNITED KINGDOM
Tel: +020 7276 8292
E-mail: michale.glavin@foodstandards.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms Mary STANLEY
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Avenue SW
20250 Washington DC
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 202 720 0287
E-mail: mary.stanley@fsis.usda.gov

Ms Camille BREWER
 Director, International Affairs Staff
 U.S. Food and Drug Administration
 International Affairs
 5100 Paint Branch Parkway, HFS-550
 20740 College Park, MD
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 240-402-1723
 Fax: +1 301 436 2618
 E-mail: Camille.brewer@fda.hhs.gov

Mr Donald KAUTTER
 Supervisory Consumer Safety Officer
 FDA
 12420 Parklawn Dr, Room 4044
 20852 Rockville, MD
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 240-402-4072
 Fax: +1 301-827-3670
 E-mail: donald.kautter@fda.hhs.gov

Mr Kenneth LOWERY
 International Issues Analyst
 U.S. Codex Office
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Avenue SW, Room 4861
 20250-3700 Washington, DC
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 202 690 4042
 Fax: +1 202 720 3157
 E-mail: kenneth.lowery@fsis.usda.gov

Ms Karen STUCKI
 Principal
 KDS Associates
 148 North Carolina Ave. SE
 20003 Washington DC
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 202 544 0395
 E-mail: karenstuck@comcast.net

Ms Lori TORTORA
 International Trade Specialist
 Processed Products and Technical Regulations
 Division
 Foreign Agricultural Service
 1400 Independence Avenue SW
 20250 Washington DC
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +1 202 720 0634
 E-mail: lori.tortora@fas.usda.gov

URUGUAY

Mr Gustavo ROSSI
 Head of International Trade Department
 Ministry of Livestock, Agriculture and Fisheries
 Montevideo
 Constituyente 1476, segundo piso, Oficina 208
 11300 Montevideo
 URUGUAY
 Tel: +59899636563
 Fax: +59824126317
 E-mail: grossi@mgap.gub.uy

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES - ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES

INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE - INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE - INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN PARA LA AGRICULTURA

Ms Ana CORDERO
 Agricultural Health and Food Safety Specialist
 Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
 55-2200
 11101 San Jose
 COSTA RICA
 Tel: +506 22160403
 E-mail: Ana.cordero@iica.int

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION (WCO) – ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD) – ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE ADUANAS (OMA)

Mr Theo HESSELINK
 Technical Officer
 World Customs Organization
 Rue du Marché 30
 B-1210 Brussels
 BELGIUM
 Tel: +3222099356
 E-mail: theo.hesselink@wcoomd.org

WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH (OIE)- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE) – ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD ANIMAL (OIE)

Mr Gardner MURRAY
 Special Adviser
 World Organization of Animal Health
 c/o Gardner Murray Pty Ltd
 2611 Weston Creek
 AUSTRALIA
 Tel: +61262889471
 E-mail: gardner.murray@grapevine.com.au

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES - ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)- CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN RESPONSABLE – CONSEIL POUR LA NUTRITION RESPONSABLE

Mr James GRIFFITHS
 Vice President, Science and International Affairs
 Council for Responsible Nutrition
 1828 L Street, NW, Suite 510
 20036 Washington, DC
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: +202-204-7662
 E-mail: jgriffiths@crnusa.org

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATIONS**

Ms Sarah GEISERT
Sr. Director, Global Product Safety and regulatory
Affairs
General Mills
1 General Mills Blvd - W01-B
55426 Minneapolis, MN
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: +1 763 764 2595
E-mail: sarah.geisert@genmills.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION -
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE -
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Maxim BOBKOV
Corporate Regulatory and Scientific Affairs
Nestle SA
Avenue Nestle 55
1800 Vevey
SWITZERLAND
Tel: +41217858244
E-mail: maxim.bobkov@rdls.nestle.com

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH
INSTITUTE**

Ms Anne MACKENZIE
Head, Standards and Regulatory Issues
International Food Policy Research Institute (IFPRI)
Harvest Plus
6442 Aston Road
K4M1B3 Ottawa, ON
CANADA
Tel: +1 613 692 0211
E-mail: a.mackenzie@cgjar.org

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS (FAO)- ORGANISATION DES
NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)- ORGANIZACIÓN DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA
AGRICULTURA (FAO)**

Ms Catherine BESSY
Food Safety and Quality Officer
Department of Agriculture and Consumer Protection
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 570 53679
E-mail: catherine.bessy@fao.org

**CODEX SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DU CODEX
- SECRETARÍA DEL CODEX**

Mr Tom HEILANDT
Secretary, Codex Alimentarius Commission (OIC)
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

Mr Patrick SEKITOLEKO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 6626
Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Ms Takako YANO
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
ITALY
Tel: +39 06 5705 5868
Email: takako.yano@fao.org

**AUSTRALIAN SECRETARIAT – SECRÉTARIAT
AUSTRALIEN – SECRETARÍA AUSTRALIANA**

Ms Emmy ARTHURSON
Executive Assistant
Exports Division
Department of Agriculture
GP Box 858
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6272 4461
E-mail: emmy.arthurson@agriculture.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE
Director
Codex International Standards
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel: +61 2 6272 5692
E-mail: ann.backhouse@agriculture.gov.au

Ms Kate SLATER
Executive Officer
Department of Agriculture
18 Marcus Clarke Street
2601 Canberra
AUSTRALIA
Tel: +61262724542
E-mail: kate.slater@agriculture.gov.au

Annexe II**RÉPONSES DU CCFICS 21 SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

Les réponses du CCFICS 21 sont indiquées en **caractères gras soulignés**.

Objectif stratégique	Objectif	Activité	Résultat escompté	Indicateurs et extrants mesurables
1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.	1.1 : Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la CAC	1.1.1 : Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées dans les délais	- Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués - Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères
<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>OUI</u> Le Comité applique-t-il des critères particuliers pour l'élaboration de normes ? <u>Oui, le Comité est convenu d'une procédure pour veiller à l'actualisation du document d'observation de l'horizon stratégique et de domaines de travail potentiels avenir. Le Comité a également entamé des travaux pour établir des critères appropriés veillant à identifier des domaines de travail de grande priorité.</u> Le Comité prévoit-il d'élaborer de tels critères ? <u>Sans objet.</u></p>				
	1.2 : Déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre	1.2.1 : Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.	Les réponses du Codex aux enjeux émergents et aux besoins des Membres dans les délais appropriés.	- Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux émergents. - Des rapports réguliers sont présentés au CCEXEC au sujet de la démarche systématique et des enjeux émergents par l'entremise du Secrétariat du Codex
<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>Oui</u> Comment le Comité recense-t-il les enjeux émergents et les besoins des Membres ? Suit-il une approche systématique ? Est-il nécessaire d'élaborer une telle approche ? <u>Le Comité a répondu aux enjeux émergents signalés par les membres en élaborant des orientations appropriées (c.-à-d. des principes de traçabilité, des orientations sur l'évaluation d'équivalence). A ce titre, le Comité a pris en compte les différents besoins et les capacités différentes des membres.</u></p>				
		1.2.2 : Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée	- Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des Membres - Un rapport des comités à l'intention du CCEXEC exposant de quelle façon les normes

		aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.		satisfont les besoins des Membres à titre de volet du processus d'examen critique
Repris sous la question 1.2.				
2. : Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.	2.1 : Veiller à l'application cohérente des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.	2.1.1 : Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i> .	Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte avec constance par tous les comités pertinents.	- Le nombre de reprises auxquelles le besoin d'un avis scientifique est : - identifié ; - sollicité ; et - Utilisé dans des délais appropriés.
Question posée au Comité :				
Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>Oui, car le CCFICS élabore des textes pour la gestion des risques mais ce travail ne requiert pas d'avis scientifiques.</u>				
Le Comité demande-t-il des avis scientifiques dans le cadre de ses travaux, à quelle fréquence? No				
Le Comité emploie-t-il toujours des avis scientifiques, en cas de réponse négative, pourquoi?				
		2.1.2 : Promouvoir l'engagement des Membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques de niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex.	- Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres. - Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.
Question posée au Comité :				
Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>Oui, en particulier pour ce qui est de l'expertise technique.</u>				
Comment les membres veillent-ils à ce que les apports scientifiques nécessaires figurent dans les positions nationales et que la composition de délégations nationales permette une présentation et un débat adéquats de ces positions ? Quelles orientations pourraient émaner du Comité, ou de la FAO et de l'OMS ?				
		2.1.3 Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex.	- Le nombre de documents issus de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. - Le nombre de documents issus de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte dans le contexte de l'élaboration des normes.

<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>Oui, dans sa fonction d'élaboration de principes et de directives de gestion des risques, le Comité devrait veiller à prendre en compte tous les facteurs pertinents pour l'étude d'options de gestion des risques, selon le mandat du Codex.</u> Comment le Comité veille-t-il à ce que tous les facteurs pertinents aient été pris en compte au moment de l'élaboration d'une norme et comment sont-ils documentés ? Sans objet.</p>				
		2.1.4 : Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées.	- Le nombre de publications et de communications sur le web relayant les normes du Codex. - Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex.
<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>Oui, elle est pertinente, mais le Comité ne communique actuellement pas activement sur les retombées de ses travaux.</u> Pour prendre une décision sur la gestion des risques, le Comité fournit-il des orientations aux membres sur la communication au sujet d'une telle décision? Un examen plus avancé de ce sujet serait-il utile pour les membres ?</p>				
3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.	3.1 : Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.	3.1.5 : Dans la mesure du possible, favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail électroniques.	Une participation active des Membres dans le cadre des comités et des groupes de travail.	- Un rapport au sujet des comités et des groupes de travail faisant usage des langues officielles de la Commission.
<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? <u>Oui</u> L'utilisation des langues officielles dans les groupes de travail du Comité est elle suffisante? <u>Oui</u> Quels facteurs servent à déterminer le choix des langues ? Rapport au travail en cours et en fonction de la (des) région(s) des participants ? Comment la situation pourrait-elle être améliorée ? <u>Le Comité envisagera de travailler dans d'autres langues que l'anglais, le français et l'espagnol s'il y a lieu (ajout du russe et/ou de l'arabe) pour améliorer l'efficacité de la communication et la participation aux travaux en cours.</u></p>				
	3.2 : Promouvoir les programmes de renforcement des capacités appuyant les pays dans la mise sur pied de structures Codex nationales durables.	3.2.3 Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant le renforcement des capacités techniques et didactiques.	Une augmentation des possibilités de tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des Membres.	- Le nombre d'activités tenues à l'occasion de réunions du Codex.
<p>Question posée au Comité : Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. <u>OUI</u> Le Comité organise-t-il des activités relatives aux capacités techniques ou d'autres activités en marge des sessions du Comité ? Dans l'affirmative, combien de celles-ci ont été organisées jusqu'à présent et quels sujet ont été abordés? Dans la négative, cela pourrait-il être utile et quels sujets pourraient être abordés ? <u>Oui, nous avons déjà organisé des séminaires sur les Accords l'OMS animés par des représentants de l'OMC. Le Secrétariat australien serait disposé à organiser des activités de renforcement de capacités techniques en marge du Comité pour des sujets proches des travaux du Comité, par exemple la FAO/OMS pourrait envisager des activités par rapport aux contrôles d'aliments importés selon une analyse des risques ; à l'outil d'évaluation du système de contrôle; aux systèmes d'alerte rapide applicables à la sécurité sanitaire des aliments; à la réponse dans des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ; à la communication sur le risque sanitaire relatif aux aliments. Le Comité a également organisé bon nombre d'ateliers sur un grand nombre de sujets et notamment sur la traçabilité, l'équivalence et les systèmes nationaux de contrôle des aliments afin de veiller à une bonne compréhension des enjeux auxquels les pays membres sont confrontés et comment identifier des solutions adéquates pour les questions qui se posent. On peut envisager plus d'ateliers à l'avenir pour diffuser l'expérience de l'utilisation d'orientations du CCFICS.</u></p>				
4 : Mettre en œuvre	4.1 : Cœuvrer à	4.1.4 Veiller à la	Les documents du	- Le rapport de

des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.	l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus.	distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex, et ce, dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure.	référence (%) établi entre les documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier. - Les facteurs risquant de ralentir la circulation des documents sont déterminés et écartés. - Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt.
---	---	--	---	---

Question posée au Comité :

Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. **Oui**

Le Comité dispose-t-il d'un mécanisme pour veiller à la diffusion de documents dans les délais ? Qu'y aurait-il moyen de faire pour améliorer encore plus la situation ? **Le Secrétariat australien veille à ce que tous les groupes de travail soient conscients des échéanciers pour la diffusion de documents. Au moment d'arrêter ces échéanciers, nous veillons à avoir le temps nécessaire pour la traduction des documents de travail, la diffusion pour observations et la constitution et la traduction de documents Add1 avec les réponses. Conjointement avec les secrétariats des pays hôtes, le Secrétariat du Codex devrait veiller à ce que les groupes de travail respectent les échéances requises pour permettre une diffusion des documents dans les délais. La traduction de documents dans les langues de travail des Comités devrait être une priorité pour la FAO, le Codex et les Secrétariats des pays hôtes.**

		4.1.5 : Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.	Une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les comités du Codex et les Membres.	- Le nombre de réunions de travail tenues parallèlement aux réunions de comités, lorsqu'il y a lieu.
--	--	---	---	--

Question posée au Comité :

Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. **Oui**

Est-ce que le Comité organise des réunions de groupes de travail physiques en dehors des sessions du Comité ? Dans l'affirmative, pourquoi est-ce nécessaire ? **Oui. Le Comité ne se réunit plus qu'une fois tous les 18 mois et la tenue de réunions de groupes de travail physiques entre les sessions du Comité facilite le travail du Comité. La tenue de GTP en même temps que la session impose une charge financière supplémentaire au pays hôte, alors que si ces réunions sont programmées entre les sessions du Comité, nous coopérons avec d'autres pays (souvent des pays en développement) pour offrir un lieu de réunion et augmenter les possibilités de participation, et nous partageons le coût de l'accueil des GTP. Dans certains cas, la tenue de réunions en même temps que la session augmente la charge de travail des Secrétariats qui doivent conclure la rédaction, la traduction et la diffusion du rapport pour examen pendant la session. Dans cette situation, les membres n'ont pas non plus la possibilité de consulter leur pays sur les conclusions du GTP, ce qui peut dans certains cas entraver l'avancement des travaux.**

	4.2 : Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.	4.2.1 Parfaire la compréhension qu'ont les Membres du Codex et leurs délégués de l'importance du développement du consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Les Membres et les délégués comprennent mieux l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes Codex.	- Le matériel de formation énonçant les lignes directrices sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission. - Le matériel existant est distribué aux Membres régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex. - Des programmes de formation des délégués sont
--	---	---	--	---

				organisés et coordonnés avec les réunions du Codex. - Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborées pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu.
--	--	--	--	--

Question posée au Comité :

Cette activité est elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI/NON. **Oui**

Est-il difficile de parvenir à un consensus au sein du Comité ? Dans l'affirmative – quelles sont les entraves au consensus ? Quels essais ont été entrepris et qu'y a-t-il moyen de faire en plus ? **Lorsqu'il y a eu des problèmes pour parvenir à un consensus jusqu'à présent, le Président a pris pour habitude de travailler étroitement avec les pays concernés pour comprendre le problème qui se pose et tenter de parvenir à une solution acceptable pour toutes les parties concernées. Dans certains cas, il peut simplement s'agir d'une différence de compréhension, d'une préoccupation par rapport aux implications que l'application d'une norme particulière pourrait avoir pour un pays et dans certains cas, il peut aussi s'agir d'un manque de souplesse de la position d'un pays. Le recours à des ateliers s'est avéré efficace en permettant d'approfondir les débats sur un sujet particulier et ainsi de permettre l'évolution vers un consensus.**

Annexe III**DOCUMENT DE PROJET****Proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Principes et/ou de directives sur l'échange d'informations (y compris des questionnaires) entre des pays pour soutenir les importations et exportations alimentaires****1. Objectif**

L'objectif des nouveaux travaux proposés est de fournir des orientations aux autorités compétentes de pays importateurs et exportateurs, par le biais de principes et directives sur l'échange et la gestion d'informations, y compris l'utilisation appropriée de questionnaires, pour faciliter l'évaluation de systèmes de contrôle des aliments et soutenir l'acceptation d'exportations.

2. Champ d'application

Le champ d'application est limité à l'échange d'informations justifiées et appropriées entre les autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs, afin d'obtenir des informations sur le système de contrôle des aliments d'un pays exportateur avant la première entrée sur le marché de produits ou de groupes de produits spécifiques et, s'il y a lieu, pour la poursuite d'échanges commerciaux existants.

3. Pertinence et actualité

Les questionnaires multiples avec dédoublement des informations, qui sont requis par les autorités compétentes de pays importateurs, peuvent constituer une charge inutile pour les ressources de l'autorité compétente du pays exportateur. De tels principes et directives devraient permettre de parvenir à des systèmes plus effectifs de collecte et d'évaluation des informations pertinentes requises, limiter la charge que constitue pour les pays exportateurs de compléter ces questionnaires et limiter également le temps que mettent les pays importateurs à examiner les dossiers reçus.

Ces principes et directives pourraient fournir des orientations pour la mise en place d'une approche harmonisée pour l'échange d'informations qui peuvent comprendre l'utilisation de questionnaires. Ces orientations pourraient également utilement servir aux pays importateurs pour recenser le type d'informations susceptibles d'être demandées aux autorités compétentes. Elles pourraient servir aux pays importateurs pour acquérir une meilleure expérience, connaissance et confiance dans les systèmes de contrôle des aliments des pays exportateurs et ainsi diminuer le recours à des modèles multiples de certificats et à des attestations complexes et peut-être même à la réalisation d'audits *in-situ*.

4. Principales questions à traiter

Ces nouveaux travaux envisagent la mise en place de principes et de directives sur l'échange d'informations, incluant l'utilisation de questionnaires, sans pour autant y être limités, afin de fournir des orientations aux autorités compétentes de pays importateurs quant au type d'informations requises pour évaluer, s'il y a lieu, le système de contrôle des aliments du pays exportateur ou des parties de ce système.

5. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

L'évaluation suivante qui a été réalisée est conforme aux Critères régissant l'établissement des priorités des travaux :

Critère général

L'échange d'informations entre les pays importateurs et exportateurs est une composante nécessaire pour garantir la santé, la sécurité sanitaire des aliments et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Ces nouveaux travaux ont également pris en compte la charge que représente l'échange d'informations, y compris des questionnaires, pour les pays exportateurs et, en particulier, pour les pays en développement.

Critères applicables dans le cadre du Critère général :

- a) Il est clairement nécessaire de disposer d'orientations internationales pour assurer une approche cohérente qui permette de soutenir l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs, afin de minimiser le dédoublement de demandes et la charge qui en découle pour les pays exportateurs et, en particulier, pour les pays en développement.
- b) Voir le paragraphe 2, Champ d'application.
- c) S'il y a lieu, le Comité tiendra compte de tout travail international pertinent réalisé dans ce domaine, en particulier par l'OIE et ou la CIPV.

- d) Le Comité estime que les enjeux identifiés peuvent être couverts par l'élaboration de principes et directives.
- e) Le Comité a conclu qu'une charge importante est actuellement imposée aux pays exportateurs, en raison d'un manque flagrant d'orientations internationales dans ce domaine.

6. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés entrent directement dans le champ des missions de la Commission du Codex Alimentarius selon ses *statuts*, à savoir de protéger la santé des consommateurs et veiller aux pratiques loyales du commerce alimentaire ; ils s'inscrivent également dans le cadre du premier objectif du Plan stratégique 2014-19 de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir *Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments* ; et ils sont en conformité avec l'objectif 1.2 *Déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre*. Ils contribuent également à la réalisation de l'activité 1.2.2 *Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire*. Ils sont également en conformité avec l'objectif 1.3 *Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent*.

7. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

Les travaux tiendront compte des *Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments* (CAC/GL 82-2013). Une fois réalisées, ces directives devraient être lues conjointement avec les *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires* (CAC/GL 26- 1997). Elles devraient également être lues conjointement avec les *Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003).

8. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Pas nécessaire.

9. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Pas nécessaire, à ce stade.

10. Calendrier de réalisation des nouveaux travaux et autres conditions

Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux comprend la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 3, et la date proposée pour l'adoption par la Commission. Le délai d'élaboration d'une norme ne devrait pas normalement dépasser cinq ans. Ce calendrier dépendra du programme des réunions du CCFICS à venir, étant donné que le Comité se réunit pour le moment tous les 18 mois et non une fois par an.

Sous réserve de l'approbation par la Commission à sa 38^e session en 2015, les travaux devraient en principe être achevés en trois ou quatre ans, selon le calendrier suivant :

- Examen à l'étape 3 par le CCFICS 22 : 2016;
- Examen à l'étape 5 par le CCFICS 23 ; et
- Adoption des Directives proposées par la Commission dans une échéance de quatre ans.

Annexe IV**DOCUMENT DE PROJET****Proposition de nouveaux travaux pour élaborer des Orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments****1. Objectif et champ d'application de la norme proposée**

L'objectif et le champ d'application des travaux est d'élaborer des orientations qui aident la/les autorité(s) compétente(s) d'un système national de contrôle des aliments (SNCA) à élaborer des outils appropriés (p.ex. des outils de mesure, des indicateurs, des analyses et des évaluations) qui peuvent servir à suivre, évaluer et améliorer leur propre système.

2. Pertinence et actualité

Ce projet de nouveaux travaux envisage de créer un lien entre l'identification des éléments et caractéristiques d'un SNCA, tels que décrits dans le document (CAC/GL 82-2013) 2013, et l'auto-évaluation du système afin de veiller à ce qu'il fonctionne comme prévu, à son amélioration continue et à l'atteinte effective de ses objectifs. Il s'agit d'aider les pays à faire en sorte que les ressources limitées investies dans la sécurité sanitaire des aliments et les pratiques loyales dans le commerce des aliments permettent d'atteindre les résultats recherchés et facilitent la communication entre les parties prenantes.

3. Principales questions à traiter

Le travail consisterait à élaborer des orientations permettant aux autorités compétentes de suivre la mise en œuvre effective de leur SNCA et d'en appuyer l'amélioration continue.

L'élaboration de définitions clés convenues pour la terminologie de l'auto-évaluation et le suivi d'un SNCA facilitera également une meilleure compréhension et interprétation des systèmes.

En outre, les nouveaux travaux traceront, sous la forme de directives, quels éléments d'un SNCA doivent être pris en compte et évalués afin d'identifier les domaines spécifiques à améliorer. Ces éléments devraient refléter les principes sur lesquels un SNCA devrait reposer, et tels qu'ils figurent dans la *section 3 des Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82-2013)*.

Ces orientations seraient assez souples et tiendraient compte des différences entre les systèmes de différents pays et de la possibilité qu'ils soient également à différents degrés d'évolution, en fonction des situations nationales.

La question de faire du résultat des travaux proposés un document indépendant ou l'annexe d'un texte existant du Codex relève d'une décision à prendre ultérieurement.

4. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Evaluation selon le Critère général : La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Ces travaux créeront des orientations utiles pour permettre aux pays d'auto-évaluer la capacité de leur SNCA et contribueront ainsi à la protection des consommateurs. Ces orientations contribueront également à l'amélioration continue. Les besoins des pays en développement seront pris en compte dans la mesure où il sera admis que les SNCA de différents pays peuvent être différents et à différents degrés d'évolution.

- a) Même si la finalité et le champ d'application des nouveaux travaux visent principalement l'auto-évaluation et l'amélioration des systèmes nationaux de contrôle des aliments au sein des pays, ils peuvent également fournir des outils supplémentaires aux autorités compétentes pour la documentation de leurs systèmes de contrôle des importations et exportations alimentaires et sont ainsi susceptibles de renforcer la confiance dans les contrôles de la sécurité sanitaire des aliments.
- b) Voir paragraphe 1, Objectif et champ d'application (supra).
- c) Le Comité tiendra compte de tout travail international pertinent réalisé dans ce domaine et recensé au cours des travaux.
- d) Le Comité estime que des orientations peuvent être élaborées dans ce domaine.
- e) La question se pose dans le monde entier et ce travail sera utile pour tous les membres, en particulier pour les pays en développement.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés ont un lien direct avec l'objectif stratégique 1 du Codex : *Promouvoir des cadres réglementaires cohérents*. Les travaux proposés fournissent aux pays une base pour entreprendre une auto-évaluation systématique du fonctionnement de leur SNCA pour déterminer si les résultats requis en termes de santé publique sont atteints et pour identifier des mécanismes susceptibles de renforcer l'ensemble de leur SNCA.

6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

Cette proposition a trait au document du Codex traitant des *Principes et Directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments* (CAC/GL 82-2013) ainsi qu'aux autres textes pertinents du Codex.

7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Tous les avis qualifiés pertinents seront pris en compte, par exemple les résultats de la consultation technique de la FAO sur les systèmes de suivi de systèmes nationaux de contrôle des aliments.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Il est attendu que le Comité cherchera à collaborer avec nombre d'organes externes, notamment avec l'OIE, la CIPV, la FAO et l'OMS pour élaborer des orientations dans ce domaine.

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans.

Il est proposé que le travail s'étende sur trois (3) sessions du CCFICS. Un premier projet de ce document sera préparé pour examen par le CCFICS à l'occasion de sa 22^e session (programmation probable en 2016). Le document devrait être prêt pour adoption à l'étape 5 après la 23^e session du Comité (2017) et prêt pour l'adoption à l'étape 8 après la 24^e session du Comité (2018). Il devrait ensuite être adopté par la Commission du Codex Alimentarius, à l'occasion de sa session de 2019. Il est probable qu'il soit nécessaire de faire appel à des groupes de travail électroniques et/ou physiques ainsi qu'à des ateliers régionaux.

En résumé :

Accord d'entreprendre les travaux : 2014

Adoption par la Commission au titre de nouveaux travaux : 2015

Adoption par la Commission à l'étape 5: 2018

Adoption par la Commission à l'étape 8: 2019

Annexe V**DOCUMENT DE PROJET****Proposition de nouveaux travaux pour la révision des Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments****(CAC/GL 19-1995)****1. Objectif et champ d'application de la norme proposée**

L'objectif de ces nouveaux travaux sera de réviser le document Codex existant des *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) afin d'y inclure des informations relatives aux rôles des différentes parties (gouvernement, industrie, consommateurs) impliquées dans des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'y intégrer des orientations sur la gestion de ces situations. Le travail comprendra également la mise à jour et l'élargissement des orientations existantes.

2. Pertinence et actualité

Les orientations du Codex sur l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments élaborées par le CCFICS et adoptées en 1995 par la Commission du Codex Alimentarius se sont avérées utiles pour les gouvernements. Le document devait à l'origine comprendre des orientations sur : ce qui constitue une urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, le rôle de l'autorité compétente dans une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, quelles informations devraient être échangées entre les autorités compétentes en cas d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, la nécessité d'avoir un plan contenant les procédures pour gérer une urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, et des informations sur certains aspects de la communication sur les risques. En revanche, le document n'aborde presque pas les rôles importants que d'autres parties doivent jouer dans le cas d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, et notamment l'industrie alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, vendeurs) et les consommateurs. Le document ne contient pas non plus d'orientations sur la procédure de gestion d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Depuis l'adoption de la CAC/GL 19-1995, les procédures de gestion et d'enquête des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ont considérablement évolué. Par ailleurs, même si le document d'origine comprend des références à l'implication de la FAO et de l'OMS dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, l'élaboration du document est antérieure à la mise en place du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) et du Système FAO/OMS de prévention des urgences (EMPRES sécurité sanitaire des aliments). En outre, la révision du Règlement sanitaire international de l'OMS (RSI)(2005) n'avait pas encore fait l'objet d'une révision pour intégrer les dispositions sur la communication de certaines situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ayant un impact mondial. La révision de la CAC/GL 19-1995 devrait intégrer tous ces domaines. Ces aspects, ainsi que l'augmentation du commerce alimentaire mondial et le potentiel accru d'incidents relatifs à la maîtrise de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments sont autant d'éléments qui justifient maintenant une révision du document CAC/GL 19-1995 actuel.

3. Principales questions à traiter

La révision de la CAC/GL 19-1995 actuelle comprendrait les aspects suivants :

- a) les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées dans les interventions requises en cas de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- b) les procédures nécessaires pour la préparation et l'intervention en cas de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- c) la communication liée à des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ; et
- d) les références adéquates sur : le Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) ; les Systèmes FAO de prévention des urgences (EMPRES sécurité sanitaire des aliments) ; et la révision des Règlements sanitaires internationaux de l'OMS (RSI)(2005).

4. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

La proposition est conforme aux critères repris ci-dessous:

Critère général : la protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

La proposition de nouveaux travaux signifiera que les pays disposeront de plus d'orientations pour gérer les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Une telle évolution devrait avoir des retombées bénéfiques immédiates pour la santé publique et la sécurité sanitaire des aliments. Les orientations seront élaborées en tenant compte des différences de capacités des pays et comprendront une certaine souplesse dans la mesure du possible, tout en reconnaissant le caractère critique de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Critères applicables dans le cadre du Critère général :

a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter :

La révision du document CAC/GL 19-1995 existant permettra aux autorités compétentes de disposer de plus d'orientations, ce qui devrait mener à une meilleure cohérence des procédures de gestion de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité :

Voir la section Champ d'application (supra).

c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par (les) l'organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s) :

Le Comité tiendra compte de tout travail international pertinent réalisé dans ce domaine et recensé au cours des travaux, et notamment INFOSAN et EMPRESS.

d) Aptitude de l'objet de la proposition à la normalisation :

Ces travaux sont une révision d'un texte du Codex en vigueur (CAC/GL 19/1995).

e) Dimension internationale du problème ou de la question :

Les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments présentent souvent un risque significatif de santé publique pour un grand nombre de personnes ; elles frappent souvent plus d'un pays et peuvent, à l'occasion, avoir un impact à l'échelle mondiale. Les orientations prévues pour la révision de la CAC/GL 19-1995 sont susceptibles d'être d'une grande importance pour la gestion et la maîtrise de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ; elles ont donc un impact significatif tant au niveau individuel des pays qu'au plan mondial.

5. Pertinence au regard des objectifs du Plan stratégique du Codex 2014-2019

La proposition s'inscrit dans le droit fil de l'objectif stratégique 1 (*Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments*) et à la fois de l'objectif 1.1 (*Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius*) et de l'objectif 1.2 (*Déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre*). Les travaux sont plus particulièrement dans la lignée de l'activité 1.2.2 (*Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire*).

6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

La présente proposition prévoit la révision des *Principes et directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) du Codex et tiendra compte de tous les autres textes pertinents du Codex.

7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Tout avis d'experts qualifiés sera pris en compte.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Il est attendu que le Comité cherchera à collaborer avec nombre d'organes externes, notamment avec l'OIE, la CIPV, la FAO et l'OMS pour élaborer des orientations dans ce domaine.

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans

Sous réserve de l'approbation par la Commission à sa 38^e session en 2015, les travaux devraient en principe être achevés en trois-quatre ans, selon le calendrier suivant :

- Commencement des travaux et élaboration d'un premier projet de texte pour diffusion à l'étape 3 et examen par le CCFICS à l'étape 4 à l'occasion de la 22^e session du Comité en 2016.
- Examen du texte à l'étape 5 à l'occasion de la 23^e session du CCFICS en 2017, selon le calendrier définitif des réunions de comités du Codex.
- Examen du texte à l'étape 8 à l'occasion de la 24^e session du CCFICS en 2018, selon le calendrier définitif des réunions de comités du Codex.
- Adoption par la Commission à l'occasion de sa session de 2018 ou 2019, en fonction du calendrier des réunions de comités du Codex.

Annexe VI**DOCUMENT DE PROJET****Proposition de nouveaux travaux pour la révision des Directives concernant les échanges d'information entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (CAC/GL 25-1997)****1. Objectif et champ d'application**

L'objectif des nouveaux travaux est de réviser les directives existantes pour veiller à ce que des orientations adéquates soient fournies aux autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs, ainsi qu'aux autres parties concernées sur les échanges d'information et les contacts suivants relatifs aux rejets de denrées alimentaires importées et s'il y a lieu, d'aliments pour animaux.

2. Pertinence et actualité

Des lacunes ont été identifiées dans la directive (CAC/GL 25-1997) au cours de l'amendement du texte pour y intégrer l'alimentation animale. Un examen complet est nécessaire pour veiller à l'utilité du document. Nombre d'initiatives internationales cherchent actuellement à répondre aux préoccupations régionales et nationales relatives aux rapports et à la transparence liée aux rejets.

3. Principales questions à traiter

Les principales questions à traiter sont les suivantes :

- a) Échange d'informations (y compris leur format) sur les rejets d'expéditions et les rôles et responsabilités respectifs des parties concernées en la matière ;
- b) Tout procédé et toute procédure pertinente concernant les interactions ultérieures (c'est-à-dire examen) relatifs aux rejets d'aliments importés;
- c) S'il y a lieu, le rôle de l'autorité compétente du pays exportateur dans le cadre d'enquêtes pour rechercher les non-conformités par rapport aux exigences du pays importateur ;
- d) L'intégration appropriée des aliments pour animaux dans ce document.

4. Évaluation au regard des Critères régissant l'établissement des priorités des travaux

L'évaluation suivante qui a été réalisée est conforme aux Critères régissant l'établissement des priorités des travaux :

Critère général

La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments et la garantie de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

Le travail proposé cherche à combler des lacunes de la CAC/GL 25-1997 relatives à la transparence et la communication sur les denrées alimentaires/aliments pour animaux faisant l'objet de rejets. Une communication claire, transparente et dans les meilleurs délais avec les parties concernées fournit des informations utiles pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments. Une telle communication est nécessaire pour veiller à un retour adéquat d'informations aux systèmes d'inspection et de certification des aliments à l'exportation et aux systèmes nationaux de contrôle des aliments à l'exportation ainsi que pour renforcer la bonne gestion de non-conformités constatées. Cette proposition de nouveaux travaux contribuera donc à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Critères applicables dans le cadre du Critère général :

- a) *Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler*

L'absence actuelle d'informations claires et dans les meilleurs délais sur les raisons d'un rejet de d'expéditions de denrées alimentaires/d'aliments pour animaux importés peut constituer une entrave pour le commerce international.

- b) *Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité :*

Voir la section Objectif et champ d'application.

c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par (les) l'organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s).*

Le Comité tiendra compte de tout travail international pertinent réalisé dans ce domaine.

d) *Aptitude de l'objet de la proposition à la normalisation.*

Le Comité estime que ces directives peuvent être révisées pour répondre aux enjeux recensés dans le cadre de cette proposition de nouveaux travaux.

e) *Dimension internationale du problème ou de la question*

Le Comité estime qu'il y a un intérêt substantiel sur le plan international à veiller à ce que le processus lié au rejet de denrées alimentaires / d'aliments pour animaux rejetés soit clair et transparent.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés entrent directement dans le champ des missions de la Commission du Codex Alimentarius selon ses statuts, à savoir de protéger la santé des consommateurs et veiller aux pratiques loyales du commerce alimentaire ; ils s'inscrivent également dans le cadre du premier objectif du Plan stratégique 2014-19 de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir *Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments* ; et ils sont en conformité avec l'objectif 1.2 *Déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre*. Ils contribuent également à la réalisation de l'activité 1.2.2 *Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire*. Ils sont également en conformité avec l'objectif 1.3 *Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent*.

6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex

Les travaux tiendront compte des travaux déjà réalisés concernant l'ajout des aliments pour animaux dans ces directives et des travaux de révision des *Directives pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments* (CAC/GL 19-1995) ainsi que d'autres textes pertinents du Codex, et en particulier des Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires (CAC/GL 47-2003) par exemple la section sur les décisions aux paragraphes 27 - 29.

7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Tout avis d'experts qualifiés sera pris en compte.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à la norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Il est attendu que le Comité cherchera à collaborer avec nombre d'organes externes, comme notamment l'OIE, la CIPV, la FAO et l'OMS pour élaborer des orientations dans ce domaine.

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans

Sous réserve de l'approbation par la Commission à sa 38^e session en 2015, les travaux devraient en principe être achevés en trois-quatre ans, selon le calendrier suivant :

- Commencement des travaux et élaboration d'un premier projet de texte pour diffusion à l'étape 3 et examen par le CCFICS à l'étape 4 à l'occasion de la 22^e session du Comité en 2016.
- Examen du texte à l'étape 5 à l'occasion de la 23^e session du CCFICS en 2017, selon le calendrier définitif des réunions de comités du Codex.
- Examen du texte à l'étape 8 à l'occasion de la 24^e session du CCFICS en 2018, selon le calendrier définitif des réunions de comités du Codex.
- Adoption par la Commission à l'occasion de sa session de 2018 ou 2019, en fonction du calendrier des réunions de comités du Codex.